



Municipalité
St-David-de-Falardeau

Budget 2003

M. Jimmy Houde

REVENUS

REVENUS DE SOURCES LOCALES

TAXES

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière générale	583 294.
Services policiers – Sûreté du Québec	360 920.

944 214.\$

AUTRES TAXES FONCIÈRES

Répartitions locales	66 502.
Rues - Valinouët	49 899.

116 401.\$

COMPENSATIONS POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

Eau	35 500.
Égout	27 000.
Bloc sanitaire	28 800.

91 300.\$

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

École primaire	2 300.
CÉGEP – Chicoutimi	600.
Terres publiques	17 307.
Diversification	4 300.

24 507.\$

GOUVERNEMENT DU CANADA

Bureau de poste	400.
-----------------	------

400.\$

AUTRES

Abitibi-Consolidated	1 356 122.
----------------------	------------

1 356 122.\$

AUTRES SERVICES RENDUS

LOYERS

Location de bureaux	7 000.
Location de salles	450.

7 450.\$

AUTRES

Disposition de métal	1 500.
Vidange de fosses septiques	15 000.
Revenus divers	13 000.
Ristournes – Élus municipaux	600.

30 100.\$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

IMPOSITIONS DE DROITS

Droits sur mutations immobilières	17 000.
Cour municipale	10 000.

27 000.\$

INTÉRÊTS

Banque et placements	500.
Arrérages de taxes	13 000.

13 500.\$
TOTAL DES REVENUS
2 610 994.\$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LÉGISLATION

Rémunération – Maire	12 300.
Allocation – Maire	6 150.
Rémunération – Conseillers	24 600.
Allocation – Conseillers	12 300.
Cotisations de l'employeur	2 200.
Frais de déplacement et de congrès	7 000.
Quote-part – Code	12 511.

77 061.\$

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Rémunération – Employés administratifs	89 765.
Rémunération – Secrétariat	30 223.
Cotisations de l'employeur	26 050.
Rémunération – Surnuméraires	1 600.
Cotisations de l'employeur	350.
Frais de déplacement et de congrès	2 500.
Comptabilité et vérification	6 000.
Informatique	7 000.

163 488.\$

ÉVALUATION

Quote-part – Évaluation	70 449.
-------------------------	---------

70 449.\$

AUTRES

Poste	7 000.
Fret et messagerie	2 000.
Téléphone	4 000.
Internet	650.
Publicité et informations	14 000.
Services juridiques	11 000.
Honoraires professionnels	16 000.
Assurances	36 269.
Réceptions	4 000.
Cotisations et abonnements	5 500.
Location de terrains	1 800.
Location d'équipement	800.
Entretien photocopieur	2 500.
Fournitures de bureaux	8 000.
Créances douteuses	500.
Frais – Vente pour taxes	1 000.
Subventions	59 000.

174 019.\$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Rémunération – Pompiers – Garde	10 900.
Rémunération – Pompiers – Incendies	8 000.
Cotisations de l'employeur	1 100.
Frais de déplacement et congrès	1 500.
Formation et perfectionnement	4 000.
Téléavertisseurs	1 000.
Assurances	1 000.
Permis – Licence radio	400.
Entretien et réparations	3 500.
Pièces et accessoires	2 000.

33 400.\$

BRIGADIERS

Honoraires professionnels	6 800.
Assurances	1 000.

7 800.\$

AUTRES

Services policiers (Sûreté du Québec)	360 904.
---------------------------------------	----------

360 904.\$

TRANSPORT

VOIRIE MUNICIPALE

Rémunération – Employés municipaux	45 980.
Rémunération – Surnuméraires	30 500.
Cotisations de l'employeur	15 250.
Calcium	6 500.
Entretien et réparations	20 000.
Pièces et accessoires	500.
Électricité – Garage municipal	200.
Location de machinerie – Municipalité	24 000.
Matériaux granulaires – Municipalité	2 000.
Location de machinerie – Villégiature	5 000.
Location de machinerie – Villégiature – Règlement 274	10 000.
Matériaux granulaires – Villégiature – Règlement 274	2 000.
Quote-part – Transport adapté	7 083.

169 013.\$

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Déneigement – Municipalité	187 000.
Location de machinerie – Municipalité	10 000.
Déneigement – Villégiature	94 300.
Déneigement – Stationnements	9 200.
Déneigement – Secteur alpin – Prise d'eau	4 200.

304 700.\$

ÉCLAIRAGE DES RUES

Entretien et réparations	5 000.
Électricité	27 000.

32 000.\$

CIRCULATION

Signalisation	14 000.
---------------	---------

14 000.\$

HYGIÈNE DU MILIEU

AQUEDUC ET ÉGOUTS

PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU

Location de machinerie	500.
Entretien et réparations	4 000.
Produits chimiques	11 000.
Électricité – Postes de chloration	1 000.

16 500.\$

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Services scientifiques de génie	6 600.
Location de machinerie	3 000.
Entretien et réparations	6 500.

16 100.\$

ÉPURATION DES EAUX USÉES

Services scientifiques de génie	3 500.
Entretien et réparations	500.
Électricité	13 000.

17 000.\$

RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Location de machinerie	12 000.
Vidange de fosses septiques	30 000.
Entretien et réparations	1 000.

43 000.\$

ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES

Disposition des déchets	74 000.
Location de machinerie	7 000.
Pièces et accessoires	500.
Quote-part – Cueillette sélective	7 200.
Levée des ordures – À la porte	72 625.

161 325.\$

RESSOURCERIE

Rémunération – Employés municipaux	16 000.
Cotisations de l'employeur	3 975.
Disposition des déchets	10 000.
Location de machinerie	19 000.
Entretien et réparations	1 000.

49 975.\$

AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

URBANISME ET ZONAGE

Rémunération – Employés municipaux	48 650.
Cotisations de l'employeur	9 600.
Frais de déplacements	500.
Honoraires professionnels	10 000.

68 750.\$

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Quote-part – Centre local de développement	34 511.
Quote-part – Parc régional des Monts Valin	7 500.

42 011.\$

LOGEMENT

Participation à l'O.M.H.	13 965.
--------------------------	---------

13 965.\$

LOISIRS ET CULTURE

PAVILLON

Entretien et réparations	2 000.
Électricité	2 500.

4 500.\$

CENTRE SPORTIF

Entretien et réparations	20 000.
Électricité – Réfrigération	32 000.
Électricité – Bâtisse	17 000.

69 000.\$

MAISON DES JEUNES

Entretien et réparations	2 500.
Électricité	2 500.

5 000.\$

PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Location de machinerie	1 500.
Entretien et réparations	10 000.

11 500.\$

DOMAINE DES PINS

Conciergerie	1 750.
Entretien et réparations	3 000.
Électricité	12 000.

16 750.\$

DÉPENSES (suite)

BIBLIOTHÈQUE

Frais de déplacement et formation	200.
Téléphone - Internet	2 800.
Animation	200.
Réceptions	400.
Conciergerie	1 750.
Cotisations au C.R.S.B.P.	9 000.
Compensation - Bénévole	3 300.
Entretien et réparations	3 000.
Fournitures de bureau	600.
Collection locale, cotisations et abonnements	1 000.
Électricité	3 000.

25 250.\$

LOISIRS

Rémunération - Employés municipaux	30 000.
Cotisations de l'employeur	6 825.
Frais de déplacement et congrès	1 000.
Location de salle	1 820.
Subvention - Commission des loisirs	11 000.

50 645.\$

AUTRES ACTIVITÉS

ÉDIFICE (HÔTEL DE VILLE)

Conciergerie	3 500.
Entretien et réparations	20 000.
Électricité	16 000.
Produits d'entretien	2 500.
Vêtements, chaussures et accessoires	1 000.

43 000.\$

MACHINERIE ET VÉHICULES

Assurances	6 783.
Immatriculations	4 000.
Entretien et réparations	10 000.
Carburant et lubrifiants	12 000.

32 783.\$

AUTRES DÉPENSES

FRAIS DE FINANCEMENT

Frais de banque et de commission	200.
Règlement 229 - Rues Gaudreault / Munger	15 126.
Règlement 230 - Assainissement des eaux	17 757.
Règlement 244 - Assainissement des eaux	310.
Règlement 259 - Infrastructures	6 953.
Règlement 273 - Maison des jeunes	3 035.
Règlement 290 - Pont piétonnier	1 265.
Règlement 296 - Aqueduc	601.
Règlement 314 - Dépôt de neiges usées	7 675.
Règlement 319 - Camion incendie	7 911.
Règlement 328 - Rues du Valinouët	20 254.
S.Q.A.E.	8 446.
Frais de financement - Règlements d'emprunt	60 000.

149 533.\$

TOTAL DES DÉPENSES

2 243 421.\$

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS

REMBOURSEMENT DE CAPITAL

Règlement 229 - Rues Gaudreault/Munger	17 600.
Règlement 230 - Assainissement des eaux	20 300.
Règlement 244 - Assainissement des eaux	11 600.
Règlement 259 - Infrastructures	35 400.
Règlement 273 - Maison des jeunes	8 200.
Règlement 290 - Pont piétonnier	11 300.
Règlement 296 - Aqueduc	8 300.
Règlement 314 - Dépôt de neiges usées	15 000.
Règlement 319 - Camion incendie	15 900.
Règlement 328 - Rues du Valinouët	102 690.
S.Q.A.E.	6 500.

252 790.\$

AFFECTATIONS

Éclairage public	8 000.
Aqueduc - Égout	5 000.
Équipements	7 000.
Rues et trottoirs	60 000.
Terrains	13 000.

93 000.\$

FONDS RÉSERVÉS

Virement au fonds de roulement	21 783.
--------------------------------	---------

21 783.\$
TOTAL - ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATION 367 573.\$

TOTAL DES DÉPENSES, ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET DES AFFECTATIONS

2 610 994 . \$

TAUX DE TAXES

FONCIÈRE GÉNÉRALE

100 \$ ÉVALUATION

Foncière générale	.6172
Sureté du Québec	.3819

.9991

Aqueduc	36.\$
Égout	56.\$



BUDGET 2002

REVENUS

- **REVENUS DE SOURCES LOCALES**

TAXES

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière générale	559 999.\$	
Services policiers – Sûreté du Québec	342 475.	
		902 474.\$

AUTRES TAXES FONCIÈRES

Répartitions locales	57 000.\$	
		57 000.

COMPENSATIONS POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

Eau	35 500.\$	
Égout	26 500.	
Bloc sanitaire	30 000.	
		92 000.

- **COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

École primaire	2 600.\$	
CÉGEP – Chicoutimi	700.	
		3 300.

GOUVERNEMENT DU CANADA

Bureau de poste	450.\$	
Laboratoire Chute-aux-galets	1 000.	
		1 450.

AUTRES

Abitibi-Consolidated	1 237 875.\$	
		1 237 875.

- **AUTRES SERVICES RENDUS**

LOYERS

Location de bureaux	11 000.\$	
Location de salles	450.	
		11 450.

AUTRES

Disposition de métal	1 500.\$	
Photocopies	200.	
Vidange de fosses septiques	15 000.	
Revenus divers	13 000.	
Ristournes – Élus municipaux	600.	
		30 300.

• AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

IMPOSITIONS DE DROITS

Droits sur mutations immobilières	17 000.\$	
Cour municipale	9 000.	
		26 000.

INTÉRÊTS

Banque et placements	12 600.\$	
Arrérages de taxes	18 000.	
		30 600.

TOTAL DES REVENUS

2 392 449.\$

DÉPENSES

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LÉGISLATION

Rémunération – Maire	12 240.\$	
Allocation – Maire	6 120.	
Rémunération – Conseillers	24 480.	
Allocation – Conseillers	12 240.	
Cotisations de l'employeur	2 000.	
Frais de déplacement et de congrès	8 000.	
Quote-part – Code	12 288.	
		77 368.\$

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Rémunération – Employés administratifs	87 500.\$	
Rémunération – Secrétariat	29 150.	
Cotisations de l'employeur	22 379.	
Rémunération – Surnuméraires	1 600.	
Cotisations de l'employeur	350.	
Frais de déplacement et de congrès	2 000.	
Comptabilité et vérification	6 500.	
Informatique	5 500.	
		154 979.

ÉVALUATION

Quote-part – Évaluation	69 567.\$	
		69 567.

AUTRES

Poste	6 500.\$	
Fret et messagerie	2 000.	
Téléphone	4 000.	
Publicité et informations	8 000.	
Services juridiques	11 000.	
Honoraires professionnels	5 000.	
Assurances	18 000.	
Réceptions	4 000.	
Cotisations et abonnements	5 700.	
Location de terrains	1 800.	
Location d'équipement	800.	
Entretien photocopieur	3 000.	
Fournitures de bureaux	8 000.	
Créances douteuses	500.	
Frais – Vente pour taxes	1 000.	
Subventions	52 000.	
		131 300.

• SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Rémunération – Pompiers – Garde	10 823.\$	
Rémunération – Pompiers – Incendies	8 000.	
Cotisations de l'employeur	600.	
Frais de déplacement et congrès	1 000.	
Formation et perfectionnement	4 000.	
Téléavertisseurs	1 000.	
Assurances	750.	
Permis – Licence radio	400.	
Entretien et réparations	<u>3 000.</u>	29 573.

BRIGADIERS

Honoraires professionnels	6 500.\$	
Assurances	<u>750.</u>	7 250.

AUTRES

Services policiers (Sûreté du Québec)	<u>342 521.\$</u>	342 521.
---------------------------------------	-------------------	----------

• TRANSPORT

VOIRIE MUNICIPALE

Rémunération – Employés municipaux	43 650.\$	
Rémunération – Surnuméraires	30 373.	
Cotisations de l'employeur	14 533.	
Calcium	5 000.	
Entretien et réparations	110 000.	
Pièces et accessoires	500.	
Électricité – Garage municipal	200.	
Location de machinerie – Municipalité	25 000.	
Matériaux granulaires – Municipalité	3 000.	
Location de machinerie – Villégiature	5 000.	
Location de machinerie – Villégiature – Règlement 274	10 000.	
Matériaux granulaires – Villégiature – Règlement 274	1 000.	
Quote-part – Transport adapté	<u>4 839.</u>	253 095.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Déneigement – Municipalité	174 290.\$	
Location de machinerie – Municipalité	6 000.	
Déneigement – Villégiature	85 336.	
Déneigement – Stationnements	7 000.	
Déneigement – Secteur alpin – Prise d'eau	<u>6 000.</u>	278 626.

ÉCLAIRAGE DES RUES

Entretien et réparations	6 000.\$	
Électricité	<u>27 000.</u>	33 000.

CIRCULATION

Signalisation	<u>11 500.\$</u>	11 500.
---------------	------------------	---------

• **HYGIÈNE DU MILIEU**

AQUEDUC ET ÉGOUTS

PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU

Location de machinerie	500.\$	
Entretien et réparations	6 000.	
Produits chimiques	11 000.	
Électricité – Postes de chloration	700.	
	<u> </u>	18 200.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Services scientifiques de génie	5 000.\$	
Location de machinerie	3 000.	
Entretien et réparations	6 500.	
	<u> </u>	14 500.

ÉPURATION DES EAUX USÉES

Services scientifiques de génie	4 000.\$	
Entretien et réparations	500.	
Électricité	13 000.	
	<u> </u>	17 500.

RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Location de machinerie	10 000.\$	
Vidange de fosses septiques	30 000.	
Entretien et réparations	1 000.	
	<u> </u>	41 000.

ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES

Disposition des déchets	74 000.\$	
Location de machinerie	5 000.	
Pièces et accessoires	1 000.	
Quote-part – Cueillette sélective	7 164.	
Levée des ordures – À la porte	70 157.	
	<u> </u>	157 321.

RESSOURCERIE

Rémunération – Employés municipaux	16 500.\$	
Cotisations de l'employeur	3 200.	
Disposition des déchets	9 000.	
Location de machinerie	18 000.	
Entretien et réparations	1 000.	
	<u> </u>	47 700.

• **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

URBANISME ET ZONAGE

Rémunération – Employés municipaux	46 250.\$	
Cotisations de l'employeur	8 850.	
Frais de déplacements	500.	
Honoraires professionnels	14 000.	
	<u> </u>	69 600.

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Quote-part – Centre local de développement	34 216.\$	
Quote-part – Parc régional des Monts Valin	7 500.	
	<u> </u>	41 716.

LOGEMENT

Participation à l'O.M.H.	13 500.\$	
	<u> </u>	13 500.

• LOISIRS ET CULTURE

PAVILLON

Entretien et réparations	1 000.\$	
Électricité	2 500.	
		3 500.

CENTRE SPORTIF

Entretien et réparations	20 000.\$	
Électricité – Réfrigération	32 000.	
Électricité – Bâtisse	17 000.	
		69 000.

PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Location de machinerie	1 000.\$	
Entretien et réparations	6 000.	
		7 000.

DOMAINE DES PINS

Conciergerie	1 750.\$	
Entretien et réparations	8 000.	
Électricité	12 000.	
		21 750.

BIBLIOTHÈQUE

Frais de déplacement et de formation	200.\$	
Téléphone - Internet	2 500.	
Animation	250.	
Conciergerie	1 750.	
Cotisations au C.R.S.B.P.	9 000.	
Compensation - Bénévole	2 700.	
Entretien et réparations	500.	
Fournitures de bureau	700.	
Collection locale, cotisations et abonnements	1 050.	
Électricité	3 000.	
		21 650.

MAISON DES JEUNES

Entretien et réparations	1 000.\$	
Électricité	3 000.	
		4 000.

LOISIRS

Rémunération – Employés municipaux	32 000\$	
Cotisations de l'employeur	6 285.	
Frais de déplacement et congrès	800.	
Location de salle	1 820.	
Subvention – Commission des loisirs	10 000.	
		50 905.

• AUTRES ACTIVITÉS

ÉDIFICE (HÔTEL DE VILLE)

Conciergerie	3 500.\$	
Entretien et réparations	9 500.	
Électricité	16 000.	
Produits d'entretien	2 000.	
		31 000.

MACHINERIE ET VÉHICULES

Assurances	3 000.\$	
Immatriculations	3 400.	
Entretien et réparations	6 000.	
Carburant et lubrifiants	11 000.	
		23 400.

• AUTRES DÉPENSES

FRAIS DE FINANCEMENT

Intérêts sur emprunts temporaires	1 000.\$
Frais de banque et de commission	200.
Règlement 229 - Rues Gaudreault/Munger	16 179.
Règlement 230 - Assainissement des eaux	18 993.
Règlement 244 - Assainissement des eaux	904.
Règlement 259 - Infrastructures	8 461.
Règlement 273 - Maison des jeunes	3 149.
Règlement 290 - Pont piétonnier	1 826.
Règlement 296 - Aqueduc	1 500.
Règlement 319 - Camion Incendie	9 000.
S.Q.A.E.	<u>8 380.</u>

69 592.

TOTAL DES DÉPENSES

2 111 613.\$

ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS

APPROPRIATION DE SURPLUS

Appropriation de déficit (surplus)	<u>37 836.\$</u>	37 836.
------------------------------------	------------------	---------

REMBOURSEMENT DE CAPITAL

Règlement 229 - Rues Gaudreault/Munger	16 500.\$	
Règlement 230 - Assainissement des eaux	17 900.	
Règlement 244 - Assainissement des eaux	10 900.	
Règlement 259 - Infrastructures	33 510.	
Règlement 273 - Maison des jeunes	7 800.	
Règlement 290 - Pont piétonnier	10 700.	
Règlement 296 - Aqueduc	8 000.	
Règlement 319 - Camion incendie	16 000.	
S.Q.A.E.	<u>6 690.</u>	128 000.

AFFECTATIONS

Éclairage public	5 000.\$	
Aqueduc - Égout	5 000.	
Équipements	<u>5 000.</u>	15 000.

FONDS RÉSERVÉS

Virement au fonds de roulement	<u>100 000.\$</u>	100 000.
--------------------------------	-------------------	----------

TOTAL - ACTIVITÉS FINANCIÈRES
ET AFFECTATION

280 836.

TOTAL DES DÉPENSES, ACTIVITÉS FINANCIÈRES
ET DES AFFECTATIONS

2 392 449.\$

BUDGET 2001

REVENUS

- **REVENUS DE SOURCES LOCALES**

TAXES

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière générale	630 574.\$	
Services policiers – Sûreté du Québec	<u>312 940.</u>	943 514.\$

AUTRES TAXES FONCIÈRES

Répartitions locales	<u>60 868.\$</u>	60 868.
----------------------	------------------	---------

COMPENSATIONS POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

Eau	35 000.\$	
Égout	26 500.	
Bloc sanitaire	<u>28 000.</u>	89 500.

- **COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

École primaire	1 800.\$	
CÉGEP – Chicoutimi	<u>600.</u>	2 400.

GOUVERNEMENT DU CANADA

Bureau de poste	500.\$	
Laboratoire Chute-aux-galets	<u>1 000.</u>	1 500.

AUTRES

Abitibi-Consolidated	<u>1 237 878.\$</u>	1 237 878.
----------------------	---------------------	------------

- **AUTRES SERVICES RENDUS**

LOYERS

Location de bureaux	9 500.\$	
Location de salles	<u>600.</u>	10 100.

AUTRES

Disposition de métal	2 000.\$	
Photocopies	200.	
Vidange de fosses septiques	15 000.	
Revenus divers	10 000.	
Ristournes – Élus municipaux	600.	
Bibliothèque	<u>200.</u>	28 000.

• AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

IMPOSITIONS DE DROITS

Droits sur mutations immobilières	15 000.\$	
Cour municipale	7 000.	
	<u> </u>	22 000.

INTÉRÊTS

Banque et placements	13 000.\$	
Arrérages de taxes	13 000.	
	<u> </u>	26 000.

TOTAL DES REVENUS

2 421 760.\$

DÉPENSES

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LÉGISLATION

Rémunération – Maire	10 067.\$	
Allocation – Maire	5 034.	
Rémunération – Conseillers	20 135.	
Allocation – Conseillers	10 067.	
Cotisations de l'employeur	1 533.	
Frais de déplacement et de congrès	9 000.	
Quote-part – Code	8 362.	
	<u> </u>	64 198.\$

APPLICATION DE LA LOI

Cour municipale	500.\$	
	<u> </u>	500.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Rémunération – Employés administratifs	85 483.\$	
Rémunération – Secrétariat	25 817.	
Cotisations de l'employeur	21 201.	
Rémunération – Surnuméraires	2 000.	
Rémunération – Étudiants	2 500.	
Cotisations de l'employeur	750.	
Frais de déplacement et de congrès	3 000.	
Comptabilité et vérification	6 000.	
Informatique	8 000.	
	<u> </u>	154 751.

ÉVALUATION

Quote-part – Évaluation	64 634.\$	
	<u> </u>	64 634.

AUTRES

Poste	6 500.\$	
Fret et messagerie	2 200.	
Téléphone	4 000.	
Publicité et informations	10 000.	
Services juridiques	15 000.	
Honoraires professionnels	5 000.	
Assurances	16 500.	
Réceptions	5 000.	
Cotisations et abonnements	5 700.	
Location de terrains	2 000.	
Location d'équipement	1 000.	

Entretien photocopieur	3 000.	
Fournitures de bureaux	8 000.	
Créances douteuses	500.	
Frais – Vente pour taxes	1 000.	
Subventions	<u>54 000.</u>	139 400.

• SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Rémunération – Pompiers – Garde	10 823.\$	
Rémunération – Pompiers – Incendies	8 000.	
Cotisations de l'employeur	700.	
Frais de déplacement et congrès	1 000.	
Formation et perfectionnement	6 000.	
Téléavertisseurs	1 500.	
Assurances	650.	
Permis – Licence radio	400.	
Entretien et réparations	<u>2 000.</u>	31 073.

BRIGADIERS

Honoraires professionnels	6 500.\$	
Assurances	<u>650.</u>	7 150.

AUTRES

Services policiers (Sûreté du Québec)	<u>312 940.\$</u>	312 940.
---------------------------------------	-------------------	----------

• TRANSPORT

VOIRIE MUNICIPALE

Rémunération – Employés municipaux	41 712.\$	
Rémunération – Surnuméraires	21 000.	
Cotisations de l'employeur	11 334.	
Calcium	7 000.	
Entretien et réparations	110 000.	
Pièces et accessoires	1 000.	
Électricité – Garage municipal	200.	
Location de machinerie – Municipalité	30 000.	
Matériaux granulaires – Municipalité	4 000.	
Location de machinerie – Villégiature	8 000.	
Location de machinerie – Villégiature – Règlement 274	12 000.	
Matériaux granulaires – Villégiature – Règlement 274	3 500.	
Quote-part – Transport adapté	<u>4 345.</u>	254 091.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Déneigement – Municipalité	169 460.\$	
Location de machinerie – Municipalité	4 000.	
Déneigement – Villégiature	81 732.	
Déneigement – Stationnements	6 000.	
Déneigement – Secteur alpin – Prise d'eau	<u>5 000.</u>	266 192.

ÉCLAIRAGE DES RUES

Entretien et réparations	8 000.\$	
Électricité	<u>27 000.</u>	35 000.

CIRCULATION		
Signalisation	<u>10 000.\$</u>	10 000.
 • HYGIÈNE DU MILIEU		
AQUEDUC ET ÉGOUTS		
PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU		
Location de machinerie	500.\$	
Entretien et réparations	9 000.	
Produits chimiques	12 500.	
Électricité – Postes de chloration	<u>700.</u>	22 700.
 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU		
Services scientifiques de génie	5 000.\$	
Location de machinerie	3 500.	
Entretien et réparations	<u>7 500.</u>	16 000.
 ÉPURATION DES EAUX USÉES		
Services scientifiques de génie	4 000.\$	
Entretien et réparations	500.	
Électricité	<u>13 000.</u>	17 500.
 RÉSEAUX D'ÉGOUTS		
Location de machinerie	11 000.\$	
Vidange de fosses septiques	30 000.	
Entretien et réparations	<u>2 000.</u>	43 000.
 ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES		
Disposition des déchets	75 000.\$	
Location de machinerie	6 000.	
Pièces et accessoires	1 000.	
Quote-part – Cueillette sélective	6 690.	
Levée des ordures – À la porte	<u>53 100.</u>	141 790.
 RESSOURCERIE		
Rémunération – Employés municipaux	16 000.\$	
Cotisations de l'employeur	3 000.	
Disposition des déchets	9 000.	
Location de machinerie	20 000.	
Entretien et réparations	<u>2 000.</u>	50 000.
 • AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
URBANISME ET ZONAGE		
Rémunération – Employés municipaux	44 379.\$	
Cotisations de l'employeur	8 275.	
Frais de déplacements	500.	
Honoraires professionnels	<u>15 000.</u>	68 154.
 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
Quote-part – Aménagement du territoire	4 401.\$	
Quote-part – Centre local de développement	27 632.	
Quote-part – Parc régional des Monts Valin	<u>7 217.</u>	39 250.

LOGEMENT		
Participation à l'O.M.H.	18 350.\$	18 350.
AUTRES		
Traitement des moustiques	150 000.\$	150 000.
• LOISIRS ET CULTURE		
PAVILLON		
Entretien et réparations	1 000.\$	
Électricité	2 500.	3 500.
CENTRE SPORTIF		
Entretien et réparations	20 000.\$	
Électricité – Réfrigération	32 000.	
Électricité – Bâtisse	17 000.	69 000.
PARCS ET TERRAINS DE JEUX		
Location de machinerie	2 000.\$	
Entretien et réparations	9 000.	11 000.
DOMAINE DES PINS		
Conciergerie	1 750.\$	
Entretien et réparations	10 000.	
Électricité	12 000.	23 750.
BIBLIOTHÈQUE		
Frais de déplacement et de formation	100.\$	
Téléphone - Internet	2 500.	
Animation	250.	
Conciergerie	1 750.	
Cotisations au C.R.S.B.P.	8 000.	
Réceptions	300.	
Entretien et réparations	500.	
Fournitures de bureau	420.	
Collection locale, cotisations et abonnements	1 050.	
Électricité	3 000.	17 870.
MAISON DES JEUNES		
Entretien et réparations	1 000.\$	
Électricité	3 000.	4 000.
LOISIRS		
Rémunération – Employés municipaux	30 756\$	
Cotisations de l'employeur	5 684.	
Frais de déplacement et congrès	750.	
Location de salle	1 810.	
Subvention – Commission des loisirs	10 000.	49 000.
• AUTRES ACTIVITÉS		
ÉDIFICE (HÔTEL DE VILLE)		
Conciergerie	3 500.\$	
Entretien et réparations	12 000.	
Électricité	14 000.	
Produits d'entretien	2 000.	31 500.

MACHINERIE ET VÉHICULES

Assurances	2 700.\$	
Immatriculations	3 500.	
Entretien et réparations	10 000.	
Carburant et lubrifiants	<u>12 000.</u>	28 200.

• AUTRES DÉPENSES**FRAIS DE FINANCEMENT**

Intérêts sur emprunts temporaires	1 000.\$	
Frais de banque et de commission	200.	
Règlement 229 - Rues Gaudreault/Munger	17 167.	
Règlement 230 - Assainissement des eaux	20 153.	
Règlement 244 - Assainissement des eaux	1 445.	
Règlement 259 - Infrastructures	14 953.	
Règlement 273 - Maison des jeunes	3 536.	
Règlement 290 - Pont piétonnier	2 331.	
S.Q.A.E.	<u>8 890.</u>	69 675.

TOTAL DES DÉPENSES2 214 168.\$**ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS****APPROPRIATION DE SURPLUS**

Appropriation de surplus	<u>(50 925.)\$</u>	(50 925.)
--------------------------	--------------------	-----------

REMBOURSEMENT DE CAPITAL

Règlement 229 - Rues Gaudreault/Munger	14 200.\$	
Règlement 230 - Assainissement des eaux	16 400.	
Règlement 244 - Assainissement des eaux	10 100.	
Règlement 259 - Infrastructures	30 500.	
Règlement 273 - Maison des jeunes	7 500.	
Règlement 290 - Pont piétonnier	10 100.	
Terrain - Partie 20 du Rang 2 est	7 000.	
S.Q.A.E.	<u>6 270.</u>	102 070.

AFFECTATIONS

Éclairage public	5 000.\$	
Rues et trottoirs	10 000.	
Maison des jeunes	6 000.	
Équipements	5 000.	
Amélioration de parc et terrains	<u>35 000.</u>	61 000.

FONDS RÉSERVÉS

Virement au fonds de roulement	<u>95 447.\$</u>	95 447.
--------------------------------	------------------	---------

**TOTAL -ACTIVITÉS FINANCIÈRES
ET AFFECTATION**207 592.**TOTAL DES DÉPENSES, ACTIVITÉS FINANCIÈRES
ET DES AFFECTATIONS**2 421 760.\$

MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU

ABITIBI-CONSOLIDATED – CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES 2002

	TAXE FONCIÈRE	TAXE SPÉCIALE LOI 145	TAXE AQUEDUC ET ÉGOUT	TAXE DÉNEIGEMENT	TOTAL
BUDGET 2001	630 574.	312 940.	89 500.	60 868.	1 093 882.
BUDGET 2002	559 999.	342 475.	92 000.	57 000.	1 051 474.
COMPENSATION PAYÉE POUR 2001					1 237 875.

COMPENSATION À PAYER POUR 2002 :

1 237 875.\$

	MONTANT	DATE
ÉCHÉANCE DU PREMIER VERSEMENT	618 937,50\$	31 JANVIER 2002
ÉCHÉANCE DU DEUXIÈME VERSEMENT	618 937,50\$	2 JUILLET 2002

MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU

ABITIBI-CONSOLIDATED – CENTRALE HYDRO-ÉLECTRIQUE COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES 2001

	TAXE FONCIÈRE	TAXE SPÉCIALE LOI 145	TAXE AQUEDUC ET ÉGOUT	TAXE DÉNEIGEMENT	ACTIVITÉS LOCALES	TOTAL
BUDGET 2000	475 736.	286 279.	88 380.	49 080.	91 458.	990 933.
BUDGET 2001	630 574.	312 940.	89 500.	60 868.		1 093 882.
COMPENSATION PAYÉE POUR 2000						1 121 374.

COMPENSATION À PAYER POUR 2001 : $\frac{1\,093\,882. \times 1\,121\,374.}{990\,933.} = \underline{1\,237\,875.\$}$

	MONTANT	DATE
ÉCHÉANCE DU PREMIER VERSEMENT	618 937,50\$	5 FÉVRIER 2001
ÉCHÉANCE DU DEUXIÈME VERSEMENT	618 937,50\$	1 ^{er} JUILLET 2001

BUDGET

Prévisions budgétaires 2000

Municipalité

Code géographique : 94095

01

Nom officiel : St-David-de-Falardeau

MRC ou communauté : Fjord-du-Saguenay



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
et de la Métropole

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2000

TAXES		Budget 2000	Résultat estimatif 1999 (facultatif)
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales	1	853 473	932 424
Taxes générales spéciales			
- immobilisations et placements	2		
Taxes de secteur - service de la dette	3		
- fonctionnement	4	49 080	38 209
- immobilisations et placements	5		
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	6		
Taxe sur immeubles non résidentiels	7		
Surtaxes sur terrains vagues	8		
Autres	9		
	10	902 553	970 633
SUR UNE AUTRE BASE			
Tarification pour services municipaux			
eau	11	35 000	35 176
égouts	12	26 500	26 264
traitement des eaux usées	13		
matières résiduelles	14		
service de la dette	15		
immobilisations et placements	16		
autres			
- Bloc sanitaire - Pêche blanche	17	26 880	26 880
-	18		
-	19		
	20	88 380	88 320
Taxes d'affaires			
sur l'ensemble de la valeur locative	21		
autres	22		
	23		
	24	990 933	1 058 953

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
ANALYSE DES REVENUS
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2000

		<u>Budget 2000</u>	<u>Résultat estimatif 1999 (facultatif)</u>
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES			
GOVERNEMENT DU QUÉBEC			
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement			
taxes foncières (art. 254 LFM ¹)	1		
taxes d'affaires (art. 254 LFM)	2		
surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 LFM)	3		
taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 LFM)	4		
compensations pour services municipaux	5		
	6		
Immeubles des réseaux (art. 254 LFM)	7		
santé et services sociaux	8	600	280
cégeps et universités	9	2 000	2 374
écoles primaires et secondaires	10	2 600	2 654
Autres immeubles			
immeubles de certains gouvernements et			
d'organismes internationaux (art. 210 LFM)	11		
biens culturels classés (L.R.Q., c. B-4, art. 33)	12		
	13		
	14		
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
taxes foncières	15	1 600	1 539
taxes d'affaires	16		
surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 LFM)	17		
taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 LFM)	18		
compensations pour services municipaux	19		
	20	1 600	1 539
ORGANISMES MUNICIPAUX			
taxes foncières	21		
compensations pour services municipaux	22		
	23		
AUTRES			
réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 221 LFM)			
télécommunication, gaz et électricité	24	58 724	58 724
péréquation	25		
neutralité	26		
villes centres	27		
autres	28		
taxes foncières des entreprises autoconsommatrices			
d'électricité (art. 222 LFM)	29	1 121 374	1 121 374
autres	30		
	31	1 180 098	1 180 098
	32	1 184 298	1 184 291

1. Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), ci-après citée LFM.



Municipalité
Saint-David de Falardeau

140, boul. Saint-David
St-David-de-Falardeau
(Québec) G0V 1C0
Tél.: (418) 673-4647
Fax: (418) 673-3266

BUDGET 1999

REVENUS

* REVENUS DE SOURCES LOCALES

TAXES

TAXES FONCIÈRES

Taxe foncière générale	565 276.\$
Services policiers - Sûreté du Québec	279 734.
Activités locales - Gouvernement du Québec	91 458.

AUTRES TAXES FONCIÈRES

Répartitions locales	39 000.
----------------------	---------

COMPENSATIONS POUR CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

Eau	34 000.
Égout	25 424.
Bloc sanitaire	28 000.

* COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

École primaire	2 000.
CÉGEP - Chicoutimi	700.
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité	55 592.

GOVERNEMENT DU CANADA

Bureau de poste	400.
Laboratoire Chute-aux-galets	1 500.

AUTRES

Abitibi-Consolidated	1 117 412.
----------------------	------------

* AUTRES SERVICES RENDUS

LOYERS

Location de bureaux	7 100.
Location de salles	600.

AUTRES

Photocopies	200.
Vidange de fosses septiques	12 500.
Revenus divers	7 000.
Ristournes - Élus municipaux	600.
Bibliothèque	500.

* AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

IMPOSITIONS DE DROITS

Droits sur mutations immobilières	10 000.
Cour municipale	10 000.

INTÉRÊTS

Banque et placements	6 000.
Arrérages de taxes	10 000.

APPROPRIATION DE SURPLUS

Appropriation de surplus	99 495.
--------------------------	---------

TOTAL DES REVENUS

2 404 491.\$

DÉPENSES

* ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LÉGISLATION

Rémunération - Maire	10 067.\$	
Allocation - Maire	5 034.	
Rémunération - Conseillers	20 135.	
Allocation - Conseillers	10 067.	
Cotisations de l'employeur	1 508.	
Frais de déplacement et de congrès	6 000.	
Quote-part - Code	7 173.	
Quote-part - C.L.D.	26 950.	
Participation - P.R.M.V.	<u>7 300.</u>	94 234.\$

APPLICATION DE LA LOI

Cour municipale	<u>1 000.\$</u>	1 000.
-----------------	-----------------	--------

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

Rémunération - Employés administratifs	82 429.\$	
Cotisations de l'employeur	14 942.	
Rémunération - Secrétariat	25 499.	
Rémunération - Surnuméraires	2 350.	
Cotisations de l'employeur	6 168.	
Frais de déplacement et de congrès	2 000.	
Comptabilité et vérification	5 500.	
Informatique	<u>7 000.</u>	145 888.

ÉVALUATION

Quote-part - Évaluation	<u>62 442.\$</u>	62 442.
-------------------------	------------------	---------

AUTRES

Poste	7 000.\$	
Fret et messagerie	2 000.	
Téléphone	6 000.	
Publicité et informations	7 000.	
Services juridiques	7 000.	
Honoraires professionnels	4 500.	
Assurances	15 242.	
Réceptions	3 000.	
Cotisations et abonnements	1 000.	
Location de terrains	2 200.	
Location d'équipement	500.	
Entretien photocopieur	4 000.	
Fournitures de bureaux	7 500.	
Créances douteuses	300.	
Frais - Vente pour taxes	500.	
Subventions	<u>59 000.</u>	126 742.

* SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Rémunération - Employés municipaux	8 376.\$	
Rémunération - Pompiers - Garde	12 312.	
Rémunération - Pompiers - Incendies	9 000.	
Cotisations de l'employeur	2 677.	
Frais de déplacement et congrès	1 000.	
Formation et perfectionnement	3 000.	
Téléavertisseurs	1 600.	
Assurances	579.	
Permis - Licence radio	400.	
Entretien et réparations	<u>1 200.</u>	40 144.

SÉCURITÉ CIVILE

Publicité et information	<u>5 000.\$</u>	5 000.
--------------------------	-----------------	--------

BRIGADIERS

Honoraires professionnels	6 300.\$	
Assurances	<u>579.</u>	6 879.

AUTRES

Services policiers (Sûreté du Québec)	<u>279 734.\$</u>	
Activités locales (Gouvernement du Québec)	<u>91 458.</u>	371 192.

*** TRANSPORT****VOIRIE MUNICIPALE**

Rémunération - Employés municipaux	17 025.\$	
Rémunération - Surnuméraires	11 500.	
Cotisations de l'employeur	4 941.	
Calcium	1 919.	
Entretien et réparations	100 000.	
Pièces et accessoires	2 000.	
Électricité - Garage municipal	200.	
Location de machinerie - Municipalité	25 000.	
Matériaux granulaires - Municipalité	5 000.	
Location de machinerie - Villégiature	5 500.	
Location de machinerie		
- Villégiature - Règlement 274	9 000.	
Matériaux granulaires		
- Villégiature - Règlement 274	3 500.	
Quote-part - Transport adapté	<u>3 249.</u>	188 834.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

Rémunération - Employés municipaux	2 498.\$	
Cotisations de l'employeur	476.	
Déneigement - Municipalité	86 500.	
Location de machinerie - Municipalité	12 000.	
Déneigement - Villégiature	63 700.	
Déneigement - Stationnements	5 530.	
Déneigement - Secteur alpin		
- Prise d'eau	<u>5 000.</u>	175 704.

ÉCLAIRAGE DES RUES

Entretien et réparations	6 000.\$	
Électricité	<u>24 200.</u>	30 200.

CIRCULATION

Signalisation	<u>9 000.\$</u>	9 000.
---------------	-----------------	--------

*** HYGIÈNE DU MILIEU****AQUEDUC ET ÉGOUTS****PURIFICATION ET TRAITEMENT DE L'EAU**

Rémunération - Employés municipaux	8 317.\$	
Cotisations de l'employeur	1 584.	
Location de machinerie	500.	
Entretien et réparations	14 000.	
Produits chimiques	10 000.	
Électricité - Postes de chloration	<u>700.</u>	35 101.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Rémunération - Employés municipaux	6 346.\$	
Cotisations de l'employeur	1 208.	

Services scientifiques de génie	2 600.	
Location de machinerie	4 500.	
Entretien et réparations	<u>25 000.</u>	39 654.
ÉPURATION DES EAUX USÉES		
Services scientifiques de génie	2 600.\$	
Entretien et réparations	1 000.	
Électricité	<u>13 500.</u>	17 100.
RÉSEAUX D'ÉGOUTS		
Rémunération - Employés municipaux	5 862.\$	
Cotisations de l'employeur	1 116.	
Location de machinerie	12 000.	
Vidange de fosses septiques	25 000.	
Entretien et réparations	<u>14 000.</u>	57 978.
ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES		
Rémunération - Employés municipaux	4 163.\$	
Cotisations de l'employeur	792.	
Disposition des déchets	87 000.	
Location de machinerie	7 000.	
Pièces et accessoires	1 000.	
Quote-part - Cueillette sélective	3 156.	
Levée des ordures - À la porte	<u>53 000.</u>	156 111.
RESSOURCERIE		
Rémunération - Employés municipaux	13 500.	
Cotisations de l'employeur	1 700.	
Disposition des déchets	9 000.	
Location de machinerie	24 000.	
Entretien et réparations	<u>1 000.</u>	49 200.
* URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE		
URBANISME ET ZONAGE		
Rémunération - Employés municipaux	13 372.\$	
Cotisations de l'employeur	2 545.	
Frais de déplacements	200.	
Honoraires professionnels	16 000.	
Quote-part - Aménagement du territoire	<u>4 229.</u>	36 346.
LOGEMENT		
Participation à l'O.M.H.	<u>11 750.\$</u>	11 750.
* LOISIRS ET CULTURE		
PAVILLON		
Rémunération - Employés municipaux	2 515.\$	
Cotisations de l'employeur	478.	
Entretien et réparations	4 000.	
Électricité	<u>2 600.</u>	9 593.
CENTRE SPORTIF		
Rémunération - Employés municipaux	2 498.\$	
Cotisations de l'employeur	476.	
Entretien et réparations	20 000.	
Électricité - Réfrigération	31 300.	
Électricité - Bâtisse	<u>16 000.</u>	70 274.
PARCS ET TERRAINS DE JEUX		
Rémunération - Employés municipaux	3 356.\$	
Cotisations de l'employeur	639.	
Location de machinerie	1 500.	
Entretien et réparations	<u>19 000.</u>	24 495.

DOMAINE DES PINS

Rémunération - Employés municipaux	3 322.\$	
Cotisations de l'employeur	633.	
Conciergerie	1 750.	
Entretien et réparations	4 000.	
Électricité	<u>11 200.</u>	20 905.

BIBLIOTHÈQUE

Frais de déplacement et congrès	50.\$	
Formation	175.	
Téléphone	2 000.	
Animation	150.	
Conciergerie	1 750.	
Honoraires professionnels	480.	
Cotisations au C.R.S.B.P.	7 360.	
Réceptions	50.	
Cotisations et abonnements	150.	
Entretien et réparations	1 000.	
Fournitures de bureau	525.	
Collection locale	650.	
Électricité	<u>3 200.</u>	17 540.

MAISON DES JEUNES

Entretien et réparations	2 500.\$	
Électricité	<u>3 500.</u>	6 000.

LOISIRS

Rémunération - Employés municipaux	29 823\$	
Cotisations de l'employeur	5 398.	
Frais de déplacement et congrès	750.	
Subvention - Commission des loisirs	<u>8 000.</u>	43 971.

*** AUTRES ACTIVITÉS****ÉDIFICE (HÔTEL DE VILLE)**

Rémunération - Employés municipaux	5 819.\$	
Cotisations de l'employeur	1 105.	
Conciergerie	3 500.	
Entretien et réparations	14 000.	
Électricité	14 000.	
Produits d'entretien	<u>1 800.</u>	40 224.

MACHINERIE ET VÉHICULES

Assurances	2 500.\$	
Immatriculations	3 500.	
Entretien et réparations	8 000.	
Carburant et lubrifiants	<u>10 000.</u>	24 000.

*** AUTRES DÉPENSES****FRAIS DE FINANCEMENT**

Escomptes sur billets	1 486.\$	
Remboursement au fonds de roulement	76 882.	
Intérêts sur emprunts temporaires	1 000.	
Frais de banque et de commission	200.	
Règlement 197 - Infrastructure secteur alpin	45 900.	
Règlement 197 - Intérêts	2 304.	
Règlement 207 - Poste de chloration	9 700.	
Règlement 207 - Intérêts	1 270.	
Règlement 210 - Interception des eaux	15 000.	
Règlement 210 - Intérêts	346.	
Règlement 220 - Centre sportif #01	12 000.	

Règlement 220 - Intérêts	548.	
Règlement 227 - Centre sportif #02	17 900.	
Règlement 227 - Intérêts	823.	
Règlement 229 - Gaudreault-Munger	12 100.	
Règlement 229 - Intérêts	22 658.	
Règlement 230 - Assainissement des eaux	14 000.	
Règlement 230 - Intérêts	26 598.	
Règlement 244 - Assainissement des eaux	8 600.	
Règlement 244 - Intérêts	1 827.	
Règlement 259 - Infrastructures	26 700.	
Règlement 259 - Intérêts	19 844.	
Règlement 273 - Maison des jeunes	6 720.	
Règlement 273 - Intérêts	4 224.	
Règlement 290 - Intérêts	5 000.	
Terrain - Partie 20 - Rang 2 est	7 000.	
S.Q.A.E. - Capital	5 550.	
S.Q.A.E. - Intérêts	<u>10 310.</u>	356 490.

TOTAL DES DÉPENSES

2 273 991.\$

AFFECTATIONS

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Véhicule	29 500.\$	
Éclairage public	3 000.	
Géomatique	5 000.	
Amélioration de bâtiment	58 000.	
Maison des jeunes	7 000.	
Amélioration de parcs et terrains	20 000.	
Équipements	<u>8 000.</u>	<u>130 500.</u>

TOTAL DES DÉPENSES ET DES AFFECTATIONS

2 404 491\$

TAUX DE TAXES		
	1999	1998
Taxe foncière générale	0,6579\$/100,00\$ d'évaluation	0,6855\$/100,00\$ d'évaluation
Taxe spéciale Sûreté du Québec	0,3255\$/100,00\$ d'évaluation	0,3541\$/100,00\$ d'évaluation
Taxe spéciale Gouvernement du Québec	0,1064\$/100,00\$ d'évaluation	0,1188\$/100,00\$ d'évaluation
Aqueduc	36,00\$/l'unité	36,00\$/l'unité
Égout	56,00\$/l'unité	56,00\$/l'unité
Bloc sanitaire - lac Lamothe	280,00\$/l'unité	

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1 9 9 8

MUNICIPALITÉ LOCALE

ST-DAVID-DE-FALARDEAU

NOM OFFICIEL

FJORD-DU-SAGUENAY

NOM DE LA MRC OU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

9	4	0	9	5
---	---	---	---	---

01

CODE GÉOGRAPHIQUE



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Annexe A-1

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES**
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1998

		<u>Budget 1998</u>	<u>Résultat estimatif 1997 (Facultatif)</u>
TAXES			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales	1	891 894.	839 710.
Taxes de secteur - service de la dette	2		
Taxes de secteur - fonctionnement	3	39 000.	41 818.
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	4		
Taxe sur immeubles non résidentiels	5		
Surtaxes sur terrains vagues	6		
Autres ¹	7		
Total	8	<u>930 894.</u>	<u>881 528.</u>
SUR UNE AUTRE BASE			
Tarification pour services municipaux			
eau	9	34 000.	33 664.
égouts	10	25 424.	16 416.
ordures	11		
service de la dette	12		
autres ²			
•	13		
•	14		
•	15		
Total	16	<u>59 424.</u>	<u>50 080.</u>
Taxes d'affaires			
sur l'ensemble des valeurs locatives	17		
autres ³	18		
Total	19	<u>-</u>	
TOTAL DES TAXES ⁴	20	<u><u>990 318.</u></u>	<u><u>931 608.</u></u>

1. Y compris la compensation pour services municipaux imposée aux propriétaires de certains immeubles non imposables en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), ci-après citée L.F.M.
 2. Y compris la compensation imposée en vertu de l'article 231 L.F.M.
 3. Y compris la compensation imposée aux membres d'une SIDAC.
 4. Doit égaler le montant à la ligne 1, page 5.

Annexe A-2

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION - ANALYSE DES RECETTES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1998

		Budget 1998	Résultat estimatif 1997 (Facultatif)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES			
GOVERNEMENT DU QUÉBEC			
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement			
taxes foncières (art. 254 L.F.M.)	1		
taxes d'affaires (art. 254 L.F.M.)	2		
surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	3		
taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	4		
Total (lignes 1 à 4)	5		
Immeubles des réseaux (art. 254 L.F.M.)			
santé et services sociaux	6		
cégeps et universités	7	500.	611.
écoles primaires et secondaires	8	2 000.	1 936.
Total (lignes 6 à 8)	9	2 500.	2 547.
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230 L.F.M.)			
TGE	10	48 180.	48 180.
péréquation	11		
neutralité	12		
villes-centres	13		
autres	14		
Total (lignes 10 à 14)	15	48 180.	48 180.
Autres immeubles			
immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210 L.F.M.)	16		
biens culturels classés ¹	17		
Total (lignes 16 et 17)	18		
Total - Gouvernement du Québec (lignes 5, 9, 15 et 18)	19		
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
taxes foncières et d'affaires	20	1 850.	1 957.
surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	21		
taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	22		
Total - Gouvernement du Canada (lignes 20 à 22)	23	1 850.	1 957.
AUTRES			
taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222 L.F.M.)	24	1 041 115.	990 578.
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ² (lignes 19, 23 et 24)	25	1 093 645.	1 043 262.

1. Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4, article 33).
 2. Doit égaler le montant à la ligne 2, page 5.

**PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES**
1 9 9 7

MUNICIPALITÉ LOCALE

SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

NOM OFFICIEL

FJORD DU SAGUENAY

NOM DE LA MRC OU DE LA COMMUNAUTE URBAINE

9	4	0	9	5
---	---	---	---	---

01

CODE GÉOGRAPHIQUE



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Annexe A-1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1997

		Budget 1997	Résultat estimatif 1996 (Facultatif)
TAXES			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales	1	847 723	775 568
Taxes de secteur - service de la dette	2		
Taxes de secteur - fonctionnement	3	41 894	34 725
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	4		
Taxe sur immeubles non résidentiels	5		
Surtaxes sur terrains vagues	6		
Autres ¹	7		
Total	8	889 617	810 293
SUR UNE AUTRE BASE			
Tarification pour services municipaux			
eau	9	33 000	32 928
égouts	10	16 300	16 272
ordures	11		
service de la dette	12		
autres ²			
•	13		
•	14		
•	15		
Total	16	49 300	49 200
Taxes d'affaires			
sur l'ensemble des valeurs locatives	17		
autres ³	18		
Total	19	---	---
TOTAL DES TAXES ⁴	20	938 917	859 493

1 Y compris la compensation pour services municipaux imposée aux propriétaires de certains immeubles non imposables en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), ci-après citée L.F.M.

2 Y compris la compensation imposée en vertu de l'article 231 L.F.M.

3 Y compris la compensation imposée aux membres d'une SIDAC

4 Doit évaluer le montant à la ligne 1, page 5

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1997**

		Budget 1997	Résultat estimatif 1996 (Facultatif)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES			
GOVERNEMENT DU QUÉBEC			
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement			
tenant lieu de taxes foncières (art. 254 L.F.M.)	1		
tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254 L.F.M.)	2		
tenant lieu de surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	3		
tenant lieu de taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	4		
Total (lignes 1, 2, 3 et 4)	5		
Immeubles des réseaux (art. 254 L.F.M.)			
santé et services sociaux	6		
cégeps et universités	7	517	517
écoles primaires et secondaires	8	1 634	1 634
Total (lignes 6, 7 et 8)	9	2 151	2 151
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230 L.F.M.)	10	48 180	44 063
Autres immeubles			
immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210 L.F.M.)	11		
biens culturels classés ¹	12		
Total (lignes 11 et 12)	13		
Total - Gouvernement du Québec (lignes 5, 9, 10 et 13)	14	50 331	46 214
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	15	1 812	1 812
tenant lieu de surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	16		
tenant lieu de taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	17		
Total (lignes 15, 16 et 17)	18	1 812	1 812
AUTRES			
tenant lieu de taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222 L.F.M.)	19	990 578	883 598
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ² (lignes 14, 18 et 19)	20	1 042 721	931 624

¹ Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4, article 33)

² Doit égaier le montant à la ligne 2, page 5.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1 9 9 6

MUNICIPALITÉ LOCALE

ST-DAVID-DE-FALARDEAU

NOM OFFICIEL

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

NOM DE LA M.R.C. OU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

9	4	0	9	5
---	---	---	---	---

01

CODE GÉOGRAPHIQUE



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

ANNEXE A-1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1996

		<u>Budget 1996</u>	<u>Résultat estimatif 1995 (Facultatif)</u>
TAXES			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales	1	752 011.	669 503.
Taxes de secteur - service de la dette	2		
Taxes de secteur - fonctionnement	3	36 805.	37 033.
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	4		
Taxe sur immeubles non résidentiels	5		
Surtaxes sur terrains vagues	6		
Autres ¹	7		
Total	8	788 816.	706 536.
SUR UNE AUTRE BASE			
Tarification pour services municipaux			
eau	9	32 400.	32 592.
égouts	10	16 300.	16 056.
ordures	11		
service de la dette	12		
autres ²			
•	13		
•	14		
•	15		
Total	16	48 700.	48 648.
Taxes d'affaires			
sur l'ensemble des valeurs locatives	17		
autres ³	18		
Total	19		
TOTAL DES TAXES ⁴	20	837 516.	755 184.

1. Y compris la compensation pour services municipaux imposée aux propriétaires de certains immeubles non imposables en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), ci-après citée L.F.M.
2. Y compris la compensation imposée en vertu de l'article 231 L.F.M.
3. Y compris la compensation imposée aux membres d'une SIDAC.
4. Doit évaluer le montant à la ligne 1, page 5.

ANNEXE A-2

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1996

		<u>Budget 1996</u>	<u>Résultat estimatif 1995 (Facultatif)</u>
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES			
GOVERNEMENT DU QUÉBEC			
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement			
tenant lieu de taxes foncières (art. 254 L.F.M.)	1		
tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254 L.F.M.)	2		
tenant lieu de surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	3		
tenant lieu de taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	4		
Total (lignes 1, 2, 3 et 4)	5		
Immeubles des réseaux (art. 254 L.F.M.)			
santé et services sociaux	6		
cégeps et universités	7	419.	419.
écoles primaires et secondaires	8	1 688.	1 688.
Total (lignes 6, 7 et 8)	9	2 107.	2 107.
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230 L.F.M.)	10	47 748.	51 962.
Autres immeubles			
immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210 L.F.M.)	11		
biens culturels classés ¹	12		
Total (lignes 11 et 12)	13		
Total – Gouvernement du Québec (lignes 5, 9, 10 et 13)	14	49 855.	54 069.
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES			
tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	15	1 704.	1 642.
tenant lieu de surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	16		
tenant lieu de taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	17		
Total (lignes 15, 16 et 17)	18	1 704.	1 642.
AUTRES			
tenant lieu de taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222 L.F.M.)	19	883 598.	787 106.
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ² (lignes 14, 18 et 19)	20	935 157.	842 817.

1. Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4, article 33).

2. Doit égalier le montant à la ligne 2, page 5.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1 9 9 5

MUNICIPALITÉ LOCALE

SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

NOM OFFICIEL

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

NOM DE LA M.R.C. OU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

9	4	0	9	5
---	---	---	---	---

01

CODE GÉOGRAPHIQUE



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

ANNEXE A-1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1995

		Budget 1995	Résultat estimatif 1994 (voir p. 5)
TAXES			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales	1	657 502.	594 162.
Taxes de secteur - service de la dette	2		
Taxes de secteur - fonctionnement	3	39 854.	37 497.
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	4		
Taxe sur immeubles non résidentiels	5		
Surtaxes sur terrains vagues	6		
Autres ¹	7		
Total	8	697 356.	631 659.
SUR UNE AUTRE BASE			
Tarification pour services municipaux			
eau	9	32 400.	31 554.
égouts	10	16 300.	16 224.
ordures	11		
service de la dette	12		
autres ²			
•	13		
•	14		
•	15		
Total	16	48 700.	47 778.
Taxes d'affaires			
sur l'ensemble des valeurs locatives	17		
autres ³	18		
Total	19		
TOTAL DES TAXES ⁴	20	746 056.	679 437.

1. Y compris la compensation pour services municipaux imposée aux propriétaires de certains immeubles non imposables en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), ci-après citée L.F.M.
2. Y compris la compensation imposée en vertu de l'article 231 L.F.M.
3. Y compris la compensation imposée aux membres d'une SIDAC.
4. Doit égaier le montant à la ligne 1, page 5.

ANNEXE A-2

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES
 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1995

	<u>Budget 1995</u>	<u>Résultat estimatif 1994 (voir p. 5)</u>
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
GOVERNEMENT DU QUÉBEC		
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement		
tenant lieu de taxes foncières (art. 254 L.F.M.)	1	
tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254 L.F.M.)	2	
tenant lieu de surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	3	
tenant lieu de taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	4	
Total (lignes 1, 2, 3 et 4)	5	
Immeubles des réseaux (art. 254 L.F.M.)		
santé et services sociaux	6	
cégeps et universités	7	394.
écoles primaires et secondaires	8	1 782.
Total (lignes 6, 7 et 8)	9	2 176.
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230 L.F.M.)	10	52 196.
Autres immeubles		
immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210 L.F.M.)	11	
biens culturels classés ¹	12	
Total (lignes 11 et 12)	13	
Total – Gouvernement du Québec (lignes 5, 9, 10 et 13)	14	54 372.
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	15	1 605.
tenant lieu de surtaxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.11 L.F.M.)	16	
tenant lieu de taxe sur immeubles non résidentiels (art. 244.23 L.F.M.)	17	
Total (lignes 15, 16 et 17)	18	1 605.
AUTRES		
tenant lieu de taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222 L.F.M.)	19	786 522.
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ² (lignes 14, 18 et 19)	20	842 499.

1. Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4, article 33).
 2. Doit évaluer le montant à la ligne 2, page 5.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1 9 9 4

MUNICIPALITÉ

SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

NOM OFFICIEL

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

NOM DE LA M.R.C. OU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

9	4	0	9	5
---	---	---	---	---

01

CODE GÉOGRAPHIQUE



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

ANNEXE A-1

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES**

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1994

	Budget 1994	Résultat estimatif 1993 (voir p. 5)
TAXES		
SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales	1 632 589.	630 786.
Taxes de secteur - service de la dette	2	
Taxes de secteur - fonctionnement	3 41 932.	37 225.
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	4	
Surtaxes sur terrains vagues	5	
Autres ¹	6	
Total	7 674 521.	668 011.
SUR UNE AUTRE BASE		
Tarification pour services municipaux		
eau	8 32 000.	30 517.
égouts	9 16 000.	15 779.
ordures	10	
service de la dette	11	
autres ²	12	
•	13	
•	14	
•	15	
Total	15 48 000.	46 296.
Taxes d'affaires		
sur l'ensemble des valeurs locatives	16	
autres ³	17	
Total	18	
TOTAL DES TAXES ⁴	19 722 521.	714 307.

1. Y compris la compensation pour services municipaux imposée aux propriétaires de certains immeubles non imposables en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale.
2. Y compris la compensation imposée en vertu de l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale.
3. Y compris la compensation imposée aux membres d'une SIDAC.
4. Doit égalier le montant à la ligne 1, page 5.

ANNEXE A-2

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES**

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1994

	Budget 1994	Résultat estimatif 1993 (voir p. 5)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement		
tenant lieu de taxes foncières (art. 254) ¹	1	
tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254) ¹	2	
tenant lieu de surtaxe foncière ² (art. 244.11) ¹	3	
Total (lignes 1, 2 et 3)	4	
Immeubles des réseaux (art. 254) ¹		
santé et services sociaux	5	
cégeps et universités	6	391.
écoles primaires et secondaires	7	1 578.
Total (lignes 5, 6 et 7)	8	1 969.
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230) ¹	9	49 319.
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210) ¹	10	
biens culturels classés ³	11	
Total (lignes 10 et 11)	12	
Total - Gouvernement du Québec (lignes 4, 8, 9 et 12)	13	51 288.
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	14	1 384.
tenant lieu de surtaxe foncière ² (art. 244.11) ¹	15	
Total (lignes 14 et 15)	16	1 384.
AUTRES		
tenant lieu de taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222) ¹	17	762 276.
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ⁴ (lignes 13, 16 et 17)	18	813 210.

1. Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).
 2. Il s'agit de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels.
 3. Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. B-4, article 33.
 4. Doit évaluer le montant à la ligne 2, page 5.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1 9 9 3

MUNICIPALITÉ

SAINT-DAVID-DAVID-DE-FALARDEAU

NOM OFFICIEL

DU FJORD-DU-SAGUENAY

NOM DE LA M.R.C. OU DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

9	4	6	0	0
---	---	---	---	---

01

CODE GÉOGRAPHIQUE



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

ANNEXE A-1

 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
 FONDS D'ADMINISTRATION
 ANALYSE DES RECETTES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1993

		Budget 1993	Résultat estimatif 1992 (voir p. 5)
TAXES			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE			
Taxes générales	1	621 061	590 093
Taxes de secteur - service de la dette	2		177 050
Taxes de secteur - fonctionnement	3	42 500	30 340
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	4		
Surtaxes sur terrains vagues	5		
Autres ¹	6		
Total	7	663 561	797 483
SUR UNE AUTRE BASE			
Tarification pour services municipaux			
eau	8	29 100	29 016
égouts	9	14 400	2 514
ordures	10		
service de la dette	11		
autres ²	12		
•	13		
•	14		
•	15	43 500	31 530
Total	15	43 500	31 530
Taxes d'affaires			
sur l'ensemble des valeurs locatives	16		
autres ³	17		
Total	18		
TOTAL DES TAXES ⁴	19	707 061	829 013

1. Y compris la compensation pour services municipaux imposée aux propriétaires de certains immeubles en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale.
2. Y compris la compensation imposée en vertu de l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale.
3. Y compris la compensation imposée aux membres d'une SIDAC.
4. Doit égaler le montant à la ligne 1, page 5.

ANNEXE A-2

 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
 FONDS D'ADMINISTRATION
 ANALYSE DES RECETTES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1993

	Budget 1993	Résultat estimatif 1992 (voir p. 5)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement		
tenant lieu de taxes foncières (art. 254) ¹	1	
tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254) ¹	2	
tenant lieu de surtaxe foncière (art. 244.11) ¹	3	
Total (lignes 1, 2 et 3)	4	
Immeubles des réseaux (art. 254) ¹		
santé et services sociaux	5	
cégeps et universités	6	530
écoles primaires et secondaires	7	2 150
Total (lignes 5, 6 et 7)	8	2 680
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230) ¹	9	61 250
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210) ¹	10	
biens culturels classés ²	11	
Total (lignes 10 et 11)	12	
Total - Gouvernement du Québec (lignes 4, 8, 9 et 12)	13	63 930
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	14	1 383
tenant lieu de surtaxe foncière (art. 244.11) ¹	15	
Total (lignes 14 et 15)	16	1 383
AUTRES		
tenant lieu de taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222) ¹	17	745 965
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ³ (lignes 13, 16 et 17)	18	811 278

1. Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).
 2. Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. B-4, article 33.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1 9 9 2

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

(Nom officiel)

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9 | 4 | 6 | 0 | 0

CODE GÉOGRAPHIQUE

01



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

ANNEXE A-1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1992

	Budget 1992	Résultat estimatif 1991 (voir p. 5)
TAXES		
SUR LA VALEUR FONCIÈRE		
Taxes générales	546 329 494 311	501 692
Taxes de secteur - service de la dette	177 047	176 832
Taxes de secteur - fonctionnement	34 477	25 534
Surtaxe sur immeubles non résidentiels	-	-
Surtaxes sur terrains vagues	-	-
Autres ¹ (Taxe spéciale - Loi 145)	52 018	-
Total	757 853 546 329	704 058
SUR UNE AUTRE BASE		
Tarification pour services municipaux		
eau	29 236	29 236
égouts	2 580	2 580
ordures	-	-
service de la dette	177 047	-
autres ²	34 477	-
.	-	-
.	-	-
.	-	-
Total	31 816 243 340	31 816
Taxes d'affaires		
sur l'ensemble des valeurs locatives	-	-
autres ³	-	-
Total	0	0
TOTAL DES TAXES⁴	789 669	735 874

1. Y compris la compensation pour services municipaux imposée aux propriétaires de certains Immeubles non imposables en vertu de l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale.
2. Y compris la compensation imposée en vertu de l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale.
3. Y compris la compensation imposée aux membres d'une SIDAC.
4. Doit égaier le montant à la ligne 1, page 5.

ANNEXE A-2

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1992

	Budget 1992	Résultat estimatif 1991 (voir p. 5)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
GOVERNEMENT DU QUÉBEC		
Immeubles et lieux d'affaires du gouvernement		
tenant lieu de taxes foncières (art. 254) ¹	1	-
tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254) ¹	2	-
tenant lieu de surtaxe foncière (art. 244.11) ¹	3	-
Total (lignes 1, 2 et 3)	4	0
Immeubles des réseaux (art. 254) ¹		
santé et services sociaux	5	-
cégeps et universités	6	175 586
écoles primaires et secondaires	7	2 137 4 472
Total (lignes 5, 6 et 7)	8	2 312 5 058
Réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230) ¹	9	59 167 64 176
Autres immeubles		
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210) ¹	10	-
biens culturels classés ²	11	-
Total (lignes 10 et 11)	12	0
Total - Gouvernement du Québec (lignes 4, 8, 9 et 12)	13	61 479 69 234
GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	14	1 093 1 096
tenant lieu de surtaxe foncière (art. 244.11) ¹	15	-
Total (lignes 14 et 15)	16	1 093 1 096
AUTRES		
tenant lieu de taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222) ¹	17	747 448 683 262
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES³ (lignes 13, 16 et 17)	18	810 020 753 592

1. Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).
2. Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. B-4, article 33.
3. Doit égaler le montant à la ligne 2, page 5.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1 9 9 1

Municipalité

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU

(Nom officiel)

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9 4 6 0 0

CODE GÉOGRAPHIQUE

01



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

ADOPTÉ LE 17 DÉCEMBRE 1990

EXPÉDIÉ AU M.A.M. LE 18 DÉCEMBRE
1990

ANNEXE A-1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1991

	Budget 1991	Résultat estimatif 1990 (voir p. 5)
TAXES ¹		
TAXES FONCIÈRES		
Taxe foncière générale	1 486 976	487 034
Autres taxes foncières		
répartitions générales	2 -	-
répartitions locales	3 204 500	195 605
Surtaxes sur terrains vagues	4 -	-
Total	5 691 476	682 639
COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX		
Eau	6 29 236	28 188
Égouts	7 2 580	2 424
Enlèvement et destruction des ordures	8 -	-
Autres		
•	9 -	-
•	10 -	-
•	11 -	-
Total	12 31 816	30 612
TAXES D'AFFAIRES		
Sur l'ensemble des valeurs locatives	13 -	-
Autres	14 -	-
Total	15 -	-
AUTRES TAXES ²	16 -	-
TOTAL DES TAXES³	17 723 292	713 251

1. Le mot " Taxes " est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et certaines compensations imposées par la municipalité pour des services municipaux.
2. Exclure toute taxe foncière.
3. Doit égaier le montant à la ligne 1, page 5.

ANNEXE A-2

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1991

	Budget 1991	Résultat estimatif 1990 (voir p. 5)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Paielements pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement		
tenant lieu de taxes foncières (art. 254) ¹	1	—
tenant lieu de taxes d'affaires(art. 254) ¹	2	—
Total	3	—
Paielements tenant lieu de taxes municipales pour les immeubles des réseaux (art. 254) ¹		
santé et services sociaux	4	—
cégeps et universités	5	586
écoles primaires et secondaires	6	4 472
Total	7	5 058
Paielements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230) ¹	8	63 221
Autres paielements tenant lieu de taxes municipales		
fermes-plafonnement de la valeur (art. 259) ¹	9	—
fermes-plafonnement du taux (art. 259) ¹	10	—
immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux (art. 210) ¹	11	—
biens culturels ²	12	—
Total (lignes 9 à 12)	13	—
Total - Gouvernement du Québec (lignes 3, 7, 8 et 13)	14	68 279
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
Paielements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	15	1 096
AUTRES		
Paielements tenant lieu de taxes foncières sur les entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222) ¹	16	683 263
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ³ (lignes 14, 15 et 16)	17	703 166

1. Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).
2. Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. B-4, article 33.
3. Doit égaier le montant à la ligne 2, page 5.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1990

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9 | 4 | 6 | 0 | 0

01



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

ADOPTÉ LE 23/12/1989

TRANSMIS AU M.A.M. 27/12/89

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A-1

9 4 6 10 10
CODE GEOGR.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES**

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1990

TAXES⁽¹⁾

CODE		Résultat estimatif 1989		Budget 1990
		1	2	
	TAXES FONCIÈRES			
9111100	Taxe foncière générale	...317.588..	1	...463.547..
9111200	Autres taxes foncières			
9111210	répartitions générales		2	
9111220	répartitions locales	...194.817..	3	...196.085..
9111300	Surtaxes sur terrains vagues		4	
	Total	...512.405..	5	...659.632..
	COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX			
9111410	Eau	...24.096..	6	...24.500..
9111420	Égouts	...1.896..	7	...1.950..
9111430	Enlèvement et destruction des ordures		8	
9111490	Autres		9	
			10	
			11	
9111400	Total	...25.992..	12	...26.450..
	TAXES D'AFFAIRES			
9111510	Sur l'ensemble des valeurs locatives		13	
9111590	Autres		14	
9111500	Total		15	
9111900	AUTRES TAXES ⁽²⁾		16	
9111000	TOTAL DES TAXES ⁽³⁾	...538.397..	17	...686.082..

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations imposées par la municipalité pour certains services municipaux.

(2) Exclure toute taxe foncière.

(3) Doit égaier le montant à la ligne 1, page 5.

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A-2

9 4 6 0 0
CODE GEOGR.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES**

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1990

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

CODE		Résultat estimatif 1989 1	Budget 1990 2
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
9112110	Paiements pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement		
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254)*		1
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*		2
9112110	Total		3
9112120	Paiements tenant lieu de taxes municipales pour les immeubles des réseaux (art. 254)*		
9112121	affaires sociales		4
9112122	cégeps et universités	396.	5 580.
9112123	écoles primaires et secondaires	3 500.	6 4 422.
9112120	Total	3 896.	7 5 002.
9112130	Paiements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	43 805.	8 45 403.
9112190	Autres paiements tenant lieu de taxes municipales		
9112191	fermes-plafonnement de la valeur (art. 259)*		9
9112192	fermes-plafonnement du taux (art. 259)*		10
9112193	immeubles de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux (art. 210)*		11
9112194	biens culturels ⁽¹⁾		12
9112190	Total (lignes 9 à 12)		13
9112100	Total — Gouvernement du Québec (lignes 3, 7, 8 et 13)	47 701.	14 50 405.
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
9112210	Paiements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	1 095.	15 1 096.
9112900	AUTRES		
9112992	Paiements tenant lieu de taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	508 654.	16 648 112.
9112000	TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ⁽²⁾ (lignes 14, 15 et 16)	557 450.	17 699 613.

(1) Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. B-4, article 33.

(2) Doit égaler le montant à la ligne 2, page 5.

Loi sur la fiscalité municipale (L.R.O., c. F-2.1).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1989

Municipalité: MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

ADOPTÉ LE: 21 DÉCEMBRE 1988 *[Signature]*

TRANSMIS LE: 20 JANVIER 1989 *[Signature]*

9 | 4 | 6 | 0 | 0
(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Municipalité: MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A-1

9	4	6	0	0
---	---	---	---	---

CODE GEOGR

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES**

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1989

TAXES⁽¹⁾

CODE		Estimation 1988 1	Budget 1989 2
	TAXES FONCIÈRES		
9111100	Taxe foncière générale		315 237
9111200	Autres taxes foncières		
9111210	répartitions générales		
9111220	répartitions locales		18 250
9111300	Surtaxes sur terrains vagues		
	Total	312 964	333 487
	COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX		
9111410	Eau		26 300
9111420	Égouts		2 200
9111430	Enlèvement et destruction des ordures		
9111400	Total	28 539	28 500
	TAXES D'AFFAIRES		
9111510	Sur l'ensemble des valeurs locatives		
9111590	Autres		
9111500	Total		
9111900	AUTRES TAXES ⁽²⁾	176 356	176 467
9111000	TOTAL DES TAXES	517 859	538 454 ⁽³⁾

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations imposées par la municipalité pour certains services municipaux.

(2) Exclure toute taxe foncière.

(3) Doit égaler le montant à la ligne 1, page 5.

Municipalité: MUNICIPALITÉ DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A-2

9	4	6	0	0
CODE GEOGR.				

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES RECETTES**

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1989

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

CODE		Estimation 1988	Budget 1989
		1	2
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
9112110	Paiements pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement		
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254)*		1
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*		2
9112110	Total		3
9112120	Paiements tenant lieu de taxes municipales pour les immeubles des réseaux (art. 254)*		
9112121	affaires sociales		4
9112122	cégeps et universités		5 396
9112123	écoles primaires et secondaires		6 3 500
9112120	Total	3 709	7 3 896
9112130	Paiements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	25 906	8 42 995
9112190	Autres paiements tenant lieu de taxes municipales		
9112191	fermes-plafonnement de la valeur (art. 259)*		9
9112192	fermes-plafonnement du taux (art. 259)*		10
9112193	immeubles de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux (art. 210)*		11
9112194	biens culturels ⁽¹⁾		12
9112190	Total (lignes 9 à 12)		13
9112100	Total — Gouvernement du Québec (lignes 3, 7, 8 et 13)	29 615	14 46 891
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
9112210	Paiements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	972	15 1 095
9112900	AUTRES		
9112990	Paiements tenant lieu de taxes foncières		
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	488 251	16 508 654
9112000	TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES (lignes 14, 15 et 16)	518 838	17 556 640 ⁽²⁾

(1) Loi sur les biens culturels, L.R.Q., c. B-4, article 33.

(2) Doit égaier le montant à la ligne 2, page 5.

* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1988

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9	4	4	6
---	---	---	---

(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

BUDGET ADOPTÉ LE 14 DÉCEMBRE 1987

BUDGET TRANSMIS AU M.A.M.
LE 21 DÉCEMBRE 1987

Municipalité: ... ST-DAVID-DE-FALARDEAU

(Nom officiel)

9	4	4	6	0	0	5
CODE GÉOGR.						

FONDS D'ADMINISTRATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

RECETTES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1987(*)	Budget 1988
		1	2
9110000	RECETTES DE SOURCES LOCALES		
9111000	TAXES ⁽¹⁾		
9111100	Taxe foncière générale	322 000.	295 229.
9111200	Autres taxes foncières		
9111210	répartitions générales		
9111220	répartitions locales	17 686.	16 733.
9111300	Surtaxes sur terrains vagues		
9111400	Compensations pour services municipaux		
9111410	eau	22 596.	26 376.
9111420	égouts	1 533.	2 163.
9111430	enlèvement et destruction des ordures		
9111500	Taxes d'affaires		
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives		
9111590	autres		
9111900	Autres taxes ⁽²⁾		176 355.
9111000	Total	363 815.	516 856.
9112000	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ⁽³⁾ (annexe A)		
9112100	Gouvernement du Québec	21 177.	29 615.
9112200	Gouvernement du Canada et ses entreprises	969.	969.
9112900	Autres	341 529.	488 251.
9112000	Total	363 675.	518 835.

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations imposées par la municipalité pour certains services municipaux.

(2) Exclure toute taxe foncière.

(3) Cette catégorie de recettes comprend les paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles non imposables ainsi qu'à l'égard de certains immeubles non portés au rôle d'évaluation.

(*) L'expression « estimation 1987 » ne réfère pas au budget de 1987 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants:
a) montant réel des recettes et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1987;
b) montant estimatif des recettes et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A

**FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES**

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1988

9 4 4 6
CODE GEOGR.

0 1 2

CODE	CLASSIFICATION		Montants ⁽¹⁾
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
9112110	Paievements pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement		
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254)*	1	
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*	2	
9112110	total	3	
9112120	Paievements pour les immeubles des réseaux (art. 254) ⁽²⁾		
9112121	affaires sociales	4	
9112122	cégeps et universités	5	355.
9112123	écoles primaires et secondaires	6	3 354.
9112120	total	7	3 709.
9112130	Paievements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	8	25 906.
9112190	Autres paievements tenant lieu de taxes municipales		
9112191	fermes — plafonnement de la valeur (art. 259)*	9	
9112192	fermes — plafonnement du taux (art. 259)*	10	
9112193	immeubles de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux (art. 210)*	11	
9112190	total	12	
9112100	Total (lignes 3, 7, 8 et 12)	13	29 615.
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES		
9112210	Paievements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires	14	969.
9112900	AUTRES		
9112990	Paievements tenant lieu de taxes foncières		
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	15	488 251.
9112994	autres (art. 555, 556, 557)*	16	
9112900	Total (lignes 15 et 16)	17	488 251.
9112000	TOTAL	18	518 835.

(1) On doit reporter à la page 5 du cahier le total de chacune des catégories (lignes 13, 14 et 17).

(2) Ces paievements tiennent lieu à la fois des taxes foncières et des compensations pour services municipaux.

(*) Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1987

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

M.R.C. du FJORD-DU-SAGUENAY
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9	4	4	6
---	---	---	---

(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

9	4	4	6	0	0	5
CODE GEOGR.						

FONDS D'ADMINISTRATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1987

RECETTES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1986(*)		Budget 1987
		1		2
9110000	RECETTES DE SOURCES LOCALES			
9111000	TAXES ⁽¹⁾			
9111100	Taxe foncière générale	297 554	1	320 998
9111200	Autres taxes foncières			
9111210	répartitions générales	15 490	2	18 700
9111220	répartitions locales		3	
9111300	Surtaxes sur terrains vagues		4	
9111400	Compensations pour services municipaux			
9111410	eau	21 402	5	20 000
9111420	égouts	1 525	6	1 500
9111430	enlèvement et destruction des ordures		7	
9111500	Taxes d'affaires			
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives		8	
9111590	autres		9	
9111900	Autres taxes ⁽²⁾		10	
9111000	Total	335 971	11	361 198
9112000	PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES ⁽³⁾ (annexe A)			
9112100	Gouvernement du Québec	1 871	12	1 916
9112200	Gouvernement du Canada	908	13	969
9112900	Autres	324 227	14	360 227
9112000	Total	327 006	15	363 112

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations imposées par la municipalité pour certains services municipaux.

(2) Exclure toute taxe foncière.

(3) Cette catégorie de recettes comprend les paiements tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles non imposables ainsi qu'à l'égard de certains immeubles non portés au rôle d'évaluation.

(*) L'expression « estimation 1986 » ne réfère pas au budget de 1986 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants:
a) montant réel des recettes et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1986;
b) montant estimatif des recettes et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1987

9 | 4 | 4 | 6
CODE GÉOGR.

0 | 1 | 2

CODE	CLASSIFICATION		Montants ⁽¹⁾
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
9112110	Paielements pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement		
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254)*	1	
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*	2	
9112110	total	3	
9112120	Paielements pour les immeubles des réseaux (art. 254)* ⁽²⁾		
9112121	affaires sociales	4	
9112122	cégeps et universités	5	
9112123	écoles primaires et secondaires	6	1 916
9112120	total	7	
9112130	Paielements tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunications, gaz et électricité (art. 230)*	8	18 698
9112190	Autres paielements tenant lieu de taxes foncières		
9112191	fermes — plafonnement de la valeur (art. 259)*	9	
9112192	fermes — plafonnement du taux (art. 259)*	10	
9112193	immeubles de gouvernements étrangers (art. 210)*	11	
9112190	total	12	
9112100	Total (lignes 3, 7, 8 et 12)	13	20 614.....
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA		
9112210	Paielements tenant lieu de taxes foncières	14	
9112900	AUTRES		
9112910	Paielements par des entreprises du gouvernement du Canada		
9112911	tenant lieu de taxes foncières	15	969
9112912	tenant lieu de taxes d'affaires	16	
9112910	total partiel	17	969
9112990	Autres paielements tenant lieu de taxes foncières		
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	18	341 529
9112994	autres (art. 555, 556, 557)*	19	
9112900	Total (lignes 17 à 19)	20	342 498
9112000	TOTAL	21	363 112

(1) On doit reporter à la page 5 du cahier le total de chacune des catégories.

(2) Ces paielements tiennent lieu à la fois des taxes foncières et des compensations pour services municipaux.

(*) Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

2-3-2
c

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1986

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

M.R.C. du FJORD-DU-SAGUENAY
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9	4	4	6
---	---	---	---

(code géographique)

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

9 4 4 6 0 0 5
CODE GÉOGR.

FONDS D'ADMINISTRATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986

RECETTES

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1985(*)		Budget 1986
9110000	RECETTES DE SOURCES LOCALES			
9111000	TAXES ⁽¹⁾			
9111100	Taxe foncière générale	... 283.391 .	1	... 285.397 .
9111200	Autres taxes foncières			
9111210	répartitions générales	... 16.965 .	2	... 17.000 .
9111220	répartitions locales		3	
9111300	Surtaxes sur terrains vagues		4	
9111400	Compensations pour certains services municipaux ⁽²⁾			
9111410	eau	... 19.411 .	5	... 19.000 .
9111420	égouts	... 1.537 .	6	... 1.600 .
9111430	enlèvement et destruction des ordures		7	
9111500	Taxes d'affaires			
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives		8	
9111590	autres		9	
9111900	Autres taxes ⁽³⁾		10	
9111000	Total	<u>321 304</u>	11	<u>322 997</u>
9112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES ⁽⁴⁾ (annexe A)			
9112100	Gouvernement du Québec	... 21.476 .	12	... 21.276 .
9112200	Gouvernement du Canada	... 407 .	13	... 908 .
9112900	Autres	<u>292 232</u>	14	<u>305 779</u>
9112000	Total	<u>314 115</u>	15	<u>327 963</u>

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations pour certains services municipaux imposées par la municipalité.

(2) On doit exclure les montants versés à l'égard d'immeubles non imposables; ceux-ci doivent être inscrits à la catégorie « compensations tenant lieu de taxes ».

(3) Exclure toute taxe foncière.

(4) Cette catégorie de recettes comprend les compensations à l'égard des immeubles non imposables ainsi qu'à l'égard de certains immeubles non portés au rôle d'évaluation.

(*) L'expression « estimation 1985 » ne réfère pas au budget de 1985 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants:
a) montant réel des recettes et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1985;
b) montant estimatif des recettes et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité: ST-DAVID-DE-FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986

9 4 4 6
CODE GÉOGR.

0 1 2

CODE	CLASSIFICATION		Montants ⁽¹⁾
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
9112110	Compensations pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement		
9112111	tenant lieu de taxes foncières (art. 254) ⁽²⁾	1	
9112112	tenant lieu de taxes d'affaires (art. 254)*	3	
9112113	pour certains services municipaux	3	
9112110	total	4	
9112120	Compensations pour les immeubles des réseaux (art. 254)*		
9112121	affaire sociales	5	
9112122	cegeps et universités	6	
9112123	écoles primaires et secondaires	7	2 000
9112120	total	8	2 000
9112130	Redistribution des taxes provenant des entreprises de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	9	19 276
9112190	Autres compensations		
9112191	fermes — plafonnement de la valeur (art. 259)*	10	
9112192	fermes — plafonnement du taux (art. 259)*	11	
9112193	immeubles de gouvernements étrangers (art. 210)*	12	
9112190	total	13	
9112100	Total (lignes 4, 8, 9 et 13)	14	... 21. 276 .
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA		
9112210	Compensations tenant lieu de taxes foncières ⁽²⁾	15	 908 ..
9112230	Compensations pour certains services municipaux	16	
9112200	Total	17	 908 .
9112900	AUTRES		
9112910	Compensations des entreprises du gouvernement du Canada		
9112911	tenant lieu de taxes foncières ⁽²⁾	18	
9112912	tenant lieu de taxes d'affaires	19	
9112913	pour certains services municipaux	20	
9112910	total	21	
9112990	Autres compensations		
9112991	organismes communautaires (art. 205, 206)*	22	
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	23	305. 779 ..
9112993	propriétaires ou occupants de roulottes (art. 231)*	24	
9112994	autres (art. 555, 556, 557)*	25	
9112900	Total (lignes 21 à 25)	26	305 779
9112000	TOTAL	27	327 963

(1) On doit reporter à la page 5 du cahier le total de chacune des catégories.

(2) Les taxes foncières versées en vertu du premier alinéa de l'article 208* appartiennent aussi à ce poste.

* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1985

Municipalité: ST-DAVID DE FALARDEAU
(Nom officiel)

M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9	4	4	6
---	---	---	---

(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Municipalité: ST-LAVID DE PALAROLAU
(Nom officiel)

0 0 5
CODE GÉO.

FONDS D'ADMINISTRATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1985

REVENUS

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1984(*)		Budget 1985
9110000	REVENUS DE SOURCES LOCALES			
9111000	TAXES ⁽¹⁾	270,231.		270,643.
9111100	Taxe foncière générale		1	
9111200	Autres taxes foncières			
9111210	répartitions générales	8,460.	2	12,500.
9111220	répartitions locales		3	
9111300	Surtaxes sur terrains vagues		4	
9111400	Compensations pour certains services municipaux ⁽²⁾	17,220.		17,500.
9111410	eau	1,458.	5	1,500.
9111420	égouts		6	
9111430	enlèvement et destruction des ordures		7	
9111500	Taxes d'affaires			
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives		8	
9111590	autres		9	
9111900	Autres taxes ⁽³⁾		10	
9111000	Total	297,369.	11	308,143.
9112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES ⁽⁴⁾ (annexe A)	19,719.		20,997.
9112100	Gouvernement du Québec	908.	12	908.
9112200	Gouvernement du Canada	276,418.	13	276,418.
9112900	Autres	299,045.	14	314,134.
9112000	Total		15	

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations pour certains services municipaux imposées par la municipalité.

(2) On doit exclure les montants versés à l'égard d'immeubles non imposables; ceux-ci doivent être inscrits à la catégorie « compensations tenant lieu de taxes ».

(3) Exclure toute taxe foncière.

(4) Cette catégorie de revenus comprend les compensations à l'égard des immeubles non imposables ainsi qu'à l'égard de certains immeubles non portés au rôle d'évaluation.

(*) L'expression « estimation 1984 » ne réfère pas au budget de 1984 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants:
a) montant réel des revenus et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1984;
b) montant estimatif des revenus et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité: ST-DAVID DE FAIRBANKS
(Nom officiel)

ANNEXE A

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1985

9 4 4 6
CODE GEOG.

0 1 2

CODE	CLASSIFICATION	Montants ⁽¹⁾
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	
9112110	Compensations pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement	
9112111	tenant lieu des taxes foncières (art. 254)* ⁽²⁾	1
9112112	tenant lieu de la taxe d'affaires (art. 254)*	2
9112113	pour certains services municipaux	3
9112110	total	4
9112120	Compensations pour les immeubles des réseaux (art. 254)*	
9112121	affaire sociales	5
9112122	cegeps et universités	6 1,500.
9112123	écoles primaires et secondaires	7 1,500.
9112120	total	8 1,500.
9112130	Redistribution des taxes provenant des entreprises de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	9 19,497.
9112190	Autres compensations	
9112191	fermes et boisés — plafonnement de la valeur (art. 259)*	10
9112192	fermes et boisés — plafonnement du taux (art. 259)*	11
9112193	immeubles de gouvernements étrangers (art. 210)*	12
9112190	total	13
9112100	Total (lignes 4, 8, 9 et 13)	14 20,997.
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA	
9112210	Compensations tenant lieu des taxes foncières ⁽²⁾	15 908.
9112220	Compensations tenant lieu de taxes d'affaires	16
9112230	Compensations pour certains services municipaux	17
9112200	Total	18 908.
9112900	AUTRES	
9112910	Compensations des entreprises du gouvernement du Canada	
9112911	tenant lieu des taxes foncières ⁽²⁾	19
9112912	tenant lieu de taxes d'affaires	20
9112913	pour certains services municipaux	21
9112910	total	22
9112990	Autres compensations	
9112991	organismes communautaires (art. 205, 206)*	23 292,229.
9112992	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	24
9112993	propriétaires ou occupants de roulottes (art. 231)*	25
9112994	autres (art. 555, 556, 557)*	26
9112900	Total (lignes 22 à 26)	27 292,229.
9112000	TOTAL	28 314,134.

(1) On doit reporter à la page 5 du cahier le total de chacune des catégories.

(2) Les taxes foncières versées en vertu du premier alinéa de l'article 208* appartiennent aussi à ce poste.

* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1984

Municipalité: ST-DAVID DE FALARDEAU
(Nom officiel)

M.R.C. DU FJORD DU SAGUENAY
(Nom de la MRC ou de la communauté urbaine)

9	4	4	6
---	---	---	---

(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Municipalité: ST-DAVID DE PALARDEAU

(Nom officiel)

9	4	4	6	0	0	9
3	CODE GÉO	6	7	9		

**SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1984

REVENUS

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1983(*)	Budget 1984		
			10	11	22
9110000	REVENUS DE SOURCES LOCALES				
9111000	TAXES ⁽¹⁾ (annexe B)				
9111100	Taxe foncière générale	245,275.	1		265,300.
9111200	Autres taxes foncières				
9111210	répartitions générales		2		
9111220	répartitions locales	7,778.	3		9,000.
9111300	Compensations pour certains services municipaux				
9111310	eau	17,060.	4		16,900.
9111320	égouts	1,800.	5		1,800.
9111330	enlèvement et destruction des ordures		6		
9111400	Surtaxes sur terrains vagues		7		
9111500	Taxes d'affaires				
9111510	sur l'ensemble des valeurs locatives		8		
9111590	autres		9		
9111900	Autres taxes ⁽²⁾		10		
9111000	Total	271,913.	11		293,000.
9112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES ⁽³⁾ (annexe C)				
9112100	Gouvernement du Québec	17,524.	12		19,993.
9112200	Gouvernement du Canada	848.	13		908.
9112900	Autres	243,431.	14		279,484.
9112000	Total	261,803.	15		300,385.

(1) Le mot « taxes » est employé pour désigner à la fois les taxes proprement dites et les compensations pour certains services municipaux imposées par la municipalité.

(2) Exclure toute taxe imposée à l'égard d'un immeuble.

(3) Cette catégorie de revenus comprend les compensations à l'égard des immeubles non imposables ainsi que les revenus découlant de certains régimes spéciaux d'imposition.

(*) L'expression « estimation 1983 » ne réfère pas au budget de 1983 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants:
a) montant réel des revenus et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1983;
b) montant estimatif des revenus et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité ST-DAVID DE FALARDEAU

(Nom officiel)

ANNEXE C

SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
 POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1984

9	4	4	6
3	CODE GÉO		6

0	1	9
7	9	

CODE	CLASSIFICATION	10	Montants ⁽¹⁾			
		11	13	22	13	22
9112100	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC					
9112110	Compensations pour les immeubles et places d'affaires du gouvernement					
9112111	tenant lieu des taxes foncières (art. 254)* ⁽²⁾	1	137.			
9112112	tenant lieu de la taxe d'affaires (art. 254)*	2				
9112113	pour certains services municipaux	3				
9112110	total	4	137.			
9112120	Compensations pour les immeubles des réseaux (art. 254)*					
9112121	affaires sociales	5				
9112122	cegeps et universités	6				
9112123	écoles primaires et secondaires	7	1,986.			
9112120	total	8	1,986.			
9112130	Autres compensations					
9112131	fermes et boisés — plafonnement de la valeur (art. 259)*	9				
9112132	fermes et boisés — plafonnement du taux (art. 259)*	10				
9112133	réduction de la taxe d'affaires (art. 260)*	11				
9112134	immeubles de gouvernements étrangers (art. 210)*	12				
9112130	total	13				
9112140	Redistribution des taxes provenant des entreprises de télécommunication, gaz et électricité (art. 230)*	14	17,870.			
9112100	Total (lignes 4, 8, 13 et 14)	15		19,993.		
9112200	GOUVERNEMENT DU CANADA					
9112210	Compensations tenant lieu des taxes foncières	16	908.			
9112220	Compensations pour certains services municipaux	17				
9112200	Total	18		908.		
9112900	AUTRES					
9112910	Compensations selon des lois du gouvernement du Québec					
9112911	organismes communautaires (art. 205, 206)*	19				
9112912	entreprises autoconsommatrices d'électricité (art. 222)*	20	279,484.			
9112913	propriétaires ou occupants de roulottes (art. 231)*	21				
9112914	autres (art. 555, 556, 557)*	22				
9112910	total (lignes 19 à 22)	23				
9112920	Compensations des entreprises du gouvernement du Canada					
9112921	tenant lieu des taxes foncières	24				
9112922	pour certains services municipaux	25				
9112900	Total	26		279,484.		
9112000	TOTAL	27		300,385.		

(1) On doit reporter à l'état des revenus, page 9, le total de chacune des catégories.

(2) Les taxes foncières versées en vertu du premier alinéa de l'article 208* appartiennent aussi à ce poste.

* Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

2-3-2
2

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1983

Municipalité: St-David-de-Falardeau
(Nom officiel)

Fjord du Saguenay
(Municipalité régionale de comté)

914416
(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Municipalité: St. David's. Tabusac
(Nom officiel)

9446 008
3 CODE GEO 6 7 9

SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES FONDS D'ADMINISTRATION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1983

REVENUS

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1982 ⁽¹⁾	Budget 1983		
			10 11	13	22
9110000	REVENUS DE SOURCES LOCALES				
9111000	TAXES ⁽¹⁾				
9111100	Foncière générale	208 852	1	228 430	✓
9111200	Autres taxes générales		2		
9111300	Répartitions locales		3		
9111400	Eau	172 50 ✓	4	172 50	✓
9111500	Enlèvement et destruction des ordures		5		
9111600	Affaires		6		
9111610	selon la valeur locative		6		
9111690	autres		7		
9111700	Égouts	700 ✓	8	750	✓
9111800	Surtaxes sur terrains vagues		9		
9111900	Autres (Dernièrement)	7200 ✓	10	7200	✓
9111000	Total	234 052 ✓	11	254 630	✓
9112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES (annexe A)				
9112100	Gouvernement fédéral		12	2700	
9112200	Entreprises du gouvernement fédéral		13		
9112300	Gouvernement du Québec	1960 ✓	14	2200	✓
9112500	Organismes communautaires		15		
9112900	Autres (Entreprises finies art 222, 223, Lui 1979 Chapitre 72)	231 637 ✓	16	255 554	✓
9112000	Total	233 597 ✓	17	257 854	✓

(1) Inscrire à la ligne 18 le montant total des crédits de taxes foncières générales à l'évaluation que la municipalité a prévu d'accorder en vertu de l'article 579.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (ces crédits doivent être déduits des revenus de taxes):

- (1) L'expression « estimation 1982 » ne réfère pas au budget de 1982 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants :
- montant réel des revenus et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1982;
 - montant estimatif des revenus et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité: (Nom officiel)

ANNEXE A

SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
 POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1983

3 CODE GEOG. 6

0 1 5
7 9

CODE	CLASSIFICATION	10 11	Montants ⁽¹⁾			
			13	22	13	22
9112100	GOUVERNEMENT FÉDÉRAL					
9112110	Compensations en guise d'impôt foncier	1	600.✓			
9112120	Compensations pour certains services spécifiques	2				
9112100	Total	3		600.✓		
9112200	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL					
9112210	Compensations en guise d'impôt foncier	4				
9112220	Compensations pour certains services spécifiques	5				
9112200	Total	6				
9112300	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC					
9112310	Compensations relatives à ses immeubles et places d'affaires					
9112311	en guise d'impôt foncier	7	127. ⁰⁰			
9112312	pour certains services spécifiques	8				
9112313	tenant lieu de taxe d'affaires	9				
9112320	Compensations de l'effet de plafonnement des taxes sur les fermes et boisés:					
9112321	plafond relatif à la valeur (excédent de 375 \$ l'hectare)	10				
9112322	plafond relatif au taux (excédent de 2% de l'évaluation imposable uniformisée)	11				
9112330	Compensations de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires (excédent de 15%)	12				
9112300	Total	13				
9112500	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES					
9112510	Réseau des affaires sociales	14				
9112520	Cegeps et universités	15				
9112530	Écoles primaires et secondaires	16	1500.✓			
9112540	Autres organismes — compensations art. 205, 206	17	200.✓			
9112500	Total	18		1700.✓		
9112900	AUTRES					
9112910	Réseaux de télécommunication, gaz et électricité	19	10000.✓			
9112930	Occupants de roulottes — compensations art. 231 (*)	20	5.			
9112940	Autres — compensations art. 555, 556 et 557 (*)	21	245554.✓			
9112900	Total	22		255554.✓		
9112000	TOTAL	23		257854.✓		

* Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (lois de 1979, c. 72).

(1) On doit reporter à l'état des revenus et dépenses à la page B le total de chacune des catégories.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1982

Municipalité: ST-DAVID DE FALARDEAU
(Nom officiel)

CHICOUTIMI
(Comté municipal)

9	4	4	6
---	---	---	---

(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Municipalité: ... ST-DAVID, DE FALARDEAU

(Nom officiel)

9	4	4	6	0	0	8
3	CODE	4	5	7	8	9

**SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
FONDS D'ADMINISTRATION
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1982

REVENUS

CODE	CLASSIFICATION	Estimation 1981 (1)	Budget 1982		
			10 11	13	22
9110000	REVENUS DE SOURCES LOCALES				
9111000	TAXES				
9111100	Foncière générale	224,558.	1	208,852.	
9111200	Autres taxes générales		2		
9111300	Répartitions locales		3	17,250	
9111400	Eau	17,000.	4	18,000.	
9111500	Enlèvement et destruction des ordures		5		
9111600	Affaires				
9111610	selon la valeur locative		6		
9111690	autres		7		
9111700	Égouts		8	750	
9111800	Surtaxe sur terrains vagues		9		
9111900	Autres (enlèvement de la neige)	5,000.	10	5,000	
9111000	Total	246,558.	11	231,852.	
9112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES (annexe A)				
9112100	Gouvernement fédéral		12		
9112200	Entreprises du gouvernement fédéral		13		
9112300	Gouvernement du Québec	12,222.	14	11,960.	
9112500	Organismes communautaires		15	10,000	
9112600	Autres (Entreprises privées, article 222, 223, loi 1979 chapitre 72)	222,129.	16	221,637.	
9112000	Total	234,351.	17	233,597.	

(1) L'expression « estimation 1981 » ne réfère pas au budget de 1981 mais correspond plutôt à la somme des deux (2) éléments suivants:
a) montant réel des revenus et dépenses pour une période donnée se terminant le plus près possible de la fin de l'exercice financier 1981;
b) montant estimatif des revenus et dépenses pour le reste de ce même exercice financier.

Municipalité: ST-DAVID DE FALARDEAU
(Nom officiel)

ANNEXE A

SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1982

9 4 4 6
3 CODE GEOG 6

0 1 5
7 9

CODE	CLASSIFICATION	10 11	Montants ⁽¹⁾			
			13	22	13	22
9112100	GOUVERNEMENT FÉDÉRAL					
9112110	Compensations en guise d'impôt foncier	1	900.			
9112120	Compensations pour certains services spécifiques	2				
9112100	Total	3			900.	
9112200	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL					
9112210	Compensations en guise d'impôt foncier	4				
9112220	Compensations pour certains services spécifiques	5				
9112200	Total	6				
9112300	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC					
9112310	Compensations relatives à ses immeubles et places d'affaires					
9112311	en guise d'impôt foncier	7				
9112312	pour certains services spécifiques	8				
9112313	tenant lieu de taxe d'affaires	9				
9112320	Compensations de l'effet de plafonnement des taxes sur les fermes et boisés:					
9112321	plafond relatif à la valeur (excédent de 375 \$ l'hectare)	10				
9112322	plafond relatif au taux (excédent de 2% de l'évaluation imposable uniformisée)	11				
9112330	Compensations de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires (excédent de 15%)	12				
9112300	Total	13				
9112500	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES					
9112510	Réseau des affaires sociales	14				
9112520	Cegeps et universités	15				
9112530	Écoles primaires et secondaires	16	1,160.			
9112540	Autres organismes — compensations art. 205, 206	17			1,160	
9112500	Total	18			1,160.	
9112600	AUTRES					
9112610	Réseaux de télécommunication, gaz et électricité	19	10,000.			
9112630	Occupants de roulottes — compensations art. 231 (*)	20				
9112640	Autres — compensations art. 555, 556 et 557 (*)	21	221,637.			
9112600	Total	22			231,637.	
9112000	TOTAL	23			233,597.	

* Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (lois de 1979, c. 72).

(1) On doit reporter à l'état des revenus et dépenses à la page 8 le total de chacune des catégories.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1981

Municipalité: ST-DAVID DE FALARDEAU
(Nom officiel)

CHICOUTIMI
(Comté municipal)

9 4 4 6
(code géographique)



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

REVENUS

CODE	CLASSIFICATION	10	MONTANTS		
		11	13	22	13
0110000	REVENUS DE SOURCES LOCALES				
0111000	TAXES				
0111100	Foncière générale	1	230,476		
0111200	Autres taxes générales	2			
0111300	Répartitions locales	3			
0111400	Eau	4	16,515		
0111500	Enlèvement et destruction des ordures	5			
0111600	Affaires				
0111610	selon la valeur locative	6			
0111690	autres	7			
0111700	Égouts	8	1,350		
0111900	Autres				
0111910	enlèvement de la neige	9	5,144		
0111990	autres	10			
0111000	Total	11		253,485	
0112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES (annexe A)				
0112100	Gouvernement fédéral	12	432		
0112200	Entreprises du gouvernement fédéral	13			
0112300	Gouvernement du Québec	14	206		
0112500	Organismes communautaires	15	2,228		
0112600	Autres 11,242.33 + 222,129.42 =	16	233,372		
0112000	Total	17		236,238	

SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

0 | 2 | 9
7 9

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1981

CODE	CLASSIFICATION	10	MONTANTS	
		11	13	22
0112100	GOUVERNEMENT FÉDÉRAL			
0112110	Compensations en guise d'impôt foncier	1		432
0112120	Compensations pour certains services spécifiques	2		
0112200	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL			
0112210	Compensations en guise d'impôt foncier	3		
0112220	Compensations pour certains services spécifiques	4		
0112300	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC			
0112310	Compensations relatives à ses immeubles et places d'affaires			
0112311	en guise d'impôt foncier	5		206
0112312	pour certains services spécifiques	6		
0112313	tenant lieu de taxe d'affaires	7		
0112320	Compensations de l'effet de plafonnement des taxes sur les fermes et boisés:			
0112321	plafond relatif à la valeur (excédent de 375 \$ l'hectare)	8		
0112322	plafond relatif au taux (excédent de 2 % de l'évaluation imposable uniformisée)	9		
0112330	Compensations de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires (excédent de 15 %)	10		
0112500	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES			
0112510	Réseau des affaires sociales	11		
0112520	Cegeps et universités	12		
0112530	Écoles primaires et secondaires	13		2,228
0112540	Autres organismes — compensations art. 205, 206 et 210 (*)	14		
0112600	AUTRES			
0112610	Réseaux de télécommunication et de distribution de gaz	15		5,172
0112620	Réseaux d'électricité	16		6,070
0112630	Occupants de roulottes — compensations art. 231 (*)	17		
0112640	Autres — compensations art. 555, 556 et 557 (*)			222,130

REVENUS

CODE	CLASSIFICATION	10 11	MONTANTS		
			13	22 13	22
0110000	REVENUS DE SOURCES LOCALES				
0111000	TAXES				
0111100	Foncière générale	1	224,871		
0111200	Autres taxes générales	2			
0111300	Répartitions locales	3			
0111400	Eau	4	15,945		
0111500	Enlèvement et destruction des ordures	5			
0111600	Affaires				
0111610	selon la valeur locative	6			
0111690	autres	7			
0111700	Égouts	8	1,350		
0111900	Autres				
0111910	enlèvement de la neige	9	5,101		
0111990	autres	10			
0111000	Total	11		247,267	
0112000	COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES (annexe A)				
0112100	Gouvernement fédéral	12	920		
0112200	Entreprises du gouvernement fédéral	13			
0112300	Gouvernement du Québec	14	2,472		
0112500	Organismes communautaires	15	2,212		
0112600	Autres	16	230,244		
0112000	Total	17		235,848	

SECTION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES
FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

0 | 2 | 9
7 9

POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1980

CODE	CLASSIFICATION	10	MONTANTS	
		11	13	22
0112100	GOUVERNEMENT FÉDÉRAL			
0112110	Compensations en guise d'impôt foncier	1	920	
0112120	Compensations pour certains services spécifiques	2		
0112200	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL			
0112210	Compensations en guise d'impôt foncier	3		
0112220	Compensations pour certains services spécifiques	4		
0112300	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC			
0112310	Compensations relatives à ses immeubles			
0112311	en guise d'impôt foncier (Incluant versement final compensation Art. 100)	5	2,472	
0112312	pour certains services spécifiques	6		
0112313	tenant lieu de taxe d'affaires	7		
0112320	Compensations de l'effet de plafonnement des taxes sur les fermes et boisés:			
0112321	plafond relatif à la valeur (excédent de 375 \$ l'hectare)	8		
0112322	plafond relatif au taux (excédent de 2 % de l'évaluation imposable redressée)	9		
0112330	Compensations de l'effet de plafonnement de la taxe d'affaires (excédent de 15 %)	10		
0112500	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES			
0112510	Réseau des affaires sociales	11		
0112520	Cegeps et universités	12		
0112530	Écoles primaires et secondaires	13	2,212	
0112540	Autres organismes — compensations art. 205, 206 et 210 (*)	14		
0112600	AUTRES			
0112610	Réseaux de télécommunication et de distribution de gaz	15	4,146	
0112620	Réseaux d'électricité	16	4,870	
0112630	Occupants de roulottes — compensations art. 231 (*)	17		
0112640	Autres — compensations art. 555, 556 et 557 (*)	18	221,228	

RAPPORT FINANCIER

1979

Municipalité: ST-DAVID DE FALARDEAU
(Nom officiel)

DU BUC
(Comté municipal)

9	4	4	6
---	---	---	---

(code géographique)

FONDS D'ADMINISTRATION
ANALYSE DES COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

7 9

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1979

Code	CLASSIFICATION	10 11	MONTANTS 22
0112100	GOUVERNEMENT FÉDÉRAL		
0112110	Compensations en guise d'impôt foncier	1	
0112120	Compensations pour taxes de services	2	
0112200	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL		
0112210	Compensations en guise d'impôt foncier	3	 314
0112220	Compensations pour taxes de services	4	
0112300	GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
0112310	Compensations en guise d'impôt foncier	5	 150
0112320	Compensations pour taxes de services	6	
0112400	ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
0112410	Compensations en guise d'impôt foncier	7	 1,886
0112420	Compensations pour taxes de services	8	 300
0112430	Compensations art. 102 (*) Hydro-Québec	9	
0112500	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES		
0112510	Compensations-art. 18 alinéa 3 et 4 (*)	10	
0112520	Compensations-art. 104 (*)	11	
0112530	Compensations-art. 105 (*)	12	
0112540	Compensations-art. 18 alinéa 5 à 11 (*)	13	
0112550	Compensations des maisons d'enseignement-chap. 51 des lois de 1971	14	
0112560	Compensations des centres d'accueil et des hôpitaux- chap. 45 des lois de 1972	15	
0112590	Autres compensations	16	
0112600	ENTREPRISES PRIVÉES ET INDIVIDUS		
0112610	Compensations-art. 21 alinéa 4 (*)	17	
0112620	Compensations-art. 100 et 101 (*)	18	 2,034
0112630	Compensations-art. 104 (*)	19	 132,304
0112640	Compensations-art. 105 (*)	20	
0112650	Compensations des occupants de roulottes-art. 107 (*)	21	
0112690	Autres compensations	22	

Proposé par Monsieur le Conseiller Ludovic Tremblay, appuyé de Monsieur le Conseiller André Lapointe que la Corporation Municipale de St-David de Falardeau appuie sans réserve la demande formulée par la Corporation du Lac Sébastien concernant leur demande d'adhésion au " Programme des Lacs " faite au Ministère de l'Environnement. Adopté à l'unanimité.

Appui à Corporation Lac Sébastien

Proposé par Monsieur le Conseiller André Lapointe appuyé de Monsieur le Conseiller William Gauthier de procéder à la pose de tuile dans le bureau du Corps de Cadets. Adopté à l'unanimité.

Tuile sur le blancher Corps de Cadet

Proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Larouche, appuyé de Monsieur le Conseiller Rossire Dionne que les échéances à honorer au montant de \$ 19,375.00 dû au 01-01-78 sur l'émission d'obligation datée du 01-01-71 et une autre de \$ 4,797.50 dû au 01-01-78 sur l'émission d'obligation datée 01-01-75 soient et sont payées. Adopté à l'unanimité.

Paiement pour émission obligation.

Il est résolu à l'unanimité que M. Paul Emile Lapointe fasse parvenir son inscription pour les cours qui se donneront en février prochain concernant les installations septiques.

P.E.I. suivre cours en février fosse septiques

Budget 1978

Administration générale:

Assurances	9,000.00
Bénéfices sociaux	5,500.00
Rôle d'évaluation	6,500.00
Conseil de Comté	6,500.00
Conseil Municipal	
Maire	4,000.00
Conseillers	6,000.00
Elections	1,200.00
Hotel de Ville	
Electricité et Chauffage	6,000.00
Entretien	5,000.00
Dons, souscriptions	2,000.00
Voyages, réceptions	5,000.00
Honoraires professionnelles	4,000.00
Papeterie	3,500.00
Secrétariat	
Salaires	20,500.00
Frais de déplacement	3,000.00
Téléphone	1,500.00
Divers	
Commission d'Urbanisme	1,200.00

Total de l'Administration générale 90,400.00

Sécurité publique:

Incendie	3,400.00
Police	
Frais de déplacement	800.00
Brigade Scolaire	1,600.00
Salaires	14,500.00
Frais généraux	800.00
Automobile	2,200.00

Total de la sécurité publique 23,300.00

Aqueduc et égouts:

Electricité	1,200.00
Entretien et réparations	5,000.00
Salaires	7,250.00

Total aqueduc et égouts 13,450.00

Budget 1978

Travaux Publics:

Eclairage des rues	15,000.00
Enlèvement de la neige	23,000.00
Entretien des rues	3,000.00
Génie et arpentage	500.00
Service aux chalets	10,000.00
Service des vidanges	18,500.00
Salaires	7,250.00

Total des Travaux publics: 77,250.00

Loisirs:

Chalets des Loisirs	
Chauffage	1,500.00
Electricité	700.00
Entretien et réparations	1,200.00
Téléphone	
Patinoire	10,000.00
Subventions	
Terrains de jeux	3,000.00
Bibliothèque	1,000.00
Corps de Cadets	1,500.00
Ski nautique	
Patinoire couverte	

Total des Loisirs: 18,900.00

Service de la dette:

Frais de banque	3,000.00
Intérêts sur obligations	48,213.00
Rachats d'obligations	44,500.00
Emission d'obligations	

Total du service de la dette: 95,713.00

Immobilisations à même les revenus:

P.I.L.	3,000.00
Dépenses en capital	21,000.00
Mobilier et équipement	1,000.00
Roulant	
Plan d'aménagement	
Maison L. Poulianne	
Aménagement terrain	5,000.00

Total des immobilisations: 30,000.00

X

Grand Total: 35 5713.00

Revenus:

Taxes foncières	104,958.00
Taxes de compensation	135,000.00
Maisons mobiles	5,300.00
Taxes d'aqueduc	14,800.00
Taxes de ventes	66,000.00
Intérêts sur taxes	1,000.00
Subventions du Gouvernement	
Québec	22,372.00
Surplus antérieur	2,563.00
Intérêts sur placement	800.00
Location du dépotoir	3,120.00
C.L.S.C.	1,800.00
Autres	1,200.00

Total des revenus: 35 8,913.00

Considérant que les revenus non-fonciers s'élèvent à \$ 25⁰8,955.00

Considérant un déficit au montant de \$ 104,958.00

Pour ces motifs:

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Larouche, appuyé de Monsieur le Conseiller Ludovic Tremblay et résolu à l'unanimité qu'une taxe de \$ 1.25 de cent dollars d'évaluation soit imposée sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité, selon le rôle d'évaluation en vigueur au montant de \$ 8,396,630.00 pour l'année se terminant le 31 décembre 1978.

Levée de l'assemblée

Rénald Gaudreault

Rénald Gaudreault, Maire.

Camil Lavoie

Camil Lavoie, Secrétaire-Trésorier.

Session régulière du 2 janvier 1978.

Lundi soir, le 2 janvier 1978, se tient au lieu et à l'heure ordinaires la session régulière de la Corporation Municipale de St-David de Falardeau. Cette session est sous la Présidence de son Honneur le Maire M. Rénald Gaudreault. Messieurs les Echevins suivants étant présents: Messieurs Ludovic Tremblay, Thomas Lavoie, Daniel Larouche et André Lapointe. Messieurs les Conseillers William Gauthier et Rosaire Dionne étant absents.

Après la prière, Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Proposé par Monsieur le Conseiller Thomas Lavoie, appuyé de Monsieur André Lapointe que ladite session soit et est ajournée à Mardi le 3 janvier 1978 à 8.00 hres P.M.

ajournement
au 3-1-78

Rénald Gaudreault

Rénald Gaudreault, Maire.

Camil Lavoie

Camil Lavoie, Secrétaire-Trésorier.

Session d'ajournement du 3 janvier 1978.

Mardi soir, le 3 janvier 1978, se tient au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil une session d'ajournement du Conseil de la Corporation Municipale de St-David de Falardeau. Cette session est sous la Présidence de son Honneur le Maire Rénald Gaudreault. Messieurs les Echevins suivants étant présents: Messieurs Thomas Lavoie, Ludovic Tremblay Daniel Larouche William Gauthier et André Lapointe. Monsieur le Conseiller Rosaire Dionne étant absent.

Proposé par Monsieur le Conseiller André Lapointe, appuyé de Monsieur le Conseiller Daniel Larouche que les minutes de la session régulière du 5 décembre 1977 soient et sont acceptées. Adopté à l'unanimité.

Acceptation
minutes 5-12-7

Proposé par Monsieur le Conseiller Thomas Lavoie, appuyé de Monsieur le Conseiller Daniel Larouche que les minutes de la session spéciale du 16 décembre 1977 soient et sont acceptées en y apportant la correction suivante: soit que le montant des revenus et dépenses enregistrés et prévus pour l'année 1978 sont de \$ 358,913.00 au lieu de \$ 355,913.00 enregistré au total des revenus et dépenses des minutes du 16 décembre 1977. Adopté à l'unanimité.

Acceptation
minutes 16-12-

Proposé par Monsieur le Conseiller Daniel Larouche, appuyé de Monsieur le Conseiller Thomas Lavoie que le rapport de l'assemblée publique des électeurs propriétaires tenue en date du 9 décembre 1977 soit et est accepté tel que préparé et rédigé par le Secrétaire concernant l'adoption du règlement 118. Adopté à l'unanimité.

Acceptation
Rapport ass.
publique du
9-12-77

Une lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant les règles générales de deux nouveaux programmes (PAREM- PACEM) d'aide financière aux Municipalités annoncés dans le cadre du programme gouvernementale de stimulation de l'économie et de soutien de l'emploi.

M.A.M. 2 nouve
projets

COUR SUPÉRIEURE

N°. 500-11-036133-094

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

- c. -
Demanderesse

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-
FALARDEAU ET AL.

Intimés
BS0350 n/dos.: 041053-1170

PIÈCE R-3

Me Patrick Girard (514) 397-3657
Fax : (514) 397-3404

STIKEMAN ELLIOTT
Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS
40^e Étage
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, Canada H3B 3V2

COUR SUPÉRIEURE

N°. 500-11-036133-094

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

ABITIBI-CONSOLIDATED INC.

Demanderesse

- c. -

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-
FALARDEAU ET AL.

Intimés

BS0350

n/dos.: 041053-1170

PIÈCE R-3

Me Patrick Girard

(514) 397-3657

Fax : (514) 397-3404

STIKEMAN ELLIOTT

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. AVOCATS

40^e Étage

1155, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal, Canada H3B 3V2